PROJET D'ÉTABLISSEMENT
DE LA SECTION D'ACCUEIL DE JOUR DE GAMMAREIX
2015/2020

SOMMAIRE

1 - L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'ASSOCIATION 5
1.1 - L'HISTOIRE 5
1.2 - LE PROJET DE L'ASSOCIATION 5

2 - LES REPÈRES JURIDIQUES 7
2.1 - LES TEXTES RELATIFS À LA CATÉGORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE (CASF) 7
2.2 - LES SCHÉMAS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX 8
2.3 - LES ARRÊTÉS D'AUTORISATION 8
2.4 - LES CONVENTIONS 8
2.5 - LES RBPP 8

3 - LE POTENTIEL DU SERVICE 9
3.1 - L'HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE 9
3.2 - LE BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET 9
3.3 - LES ENJEUX DU PRÉSENT PROJET 10

4 - LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE 11
4.1 - LE PUBLIC ACCUEILLI 11
4.2 - LES DYNAMIQUES DE PARCOURS DES USAGERS 14
4.3 - L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES USAGERS 15
4.4 - LES RELATIONS AVEC L'ENTOURAGE 17

5 - LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION 18
5.1 - LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE 18
5.2 - L'ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE 21
5.3 - L'ANCRAGE DES ACTIVITÉS DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURE 24

6 - LES PRINCIPES D'INTERVENTION 25
6.1 - LES SOURCES DES PRINCIPES D'INTERVENTION 25
6.2 - LA GESTION DE PARADOXES 26
6.3 - LA STRUCTURATION DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES 26
6.4 - LES MODALITÉS DE RÉGULATION 27

7 - LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES 29
7.1 - LES PROFESSIONNELS 29
7.2 - LES RÉUNIONS 31
7.3 - LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL D'ÉQUIPE 32

8 - LES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION, ET DE DÉVELOPPEMENT 32
8.1 - LA DÉMARCHE QUALITÉ ET LES ÉVALUATIONS 32
8.2 - L'ÉVALUATION DU PROJET 33
8.3 - CONCLUSIONS SUR LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS 34

PRÉAMBULE

Ce projet d'établissement a vocation à être un outil de travail, un document de référence. Il s'adresse à tous les professionnels mais aussi plus largement, aux usagers et à leurs représentants, aux familles et aux partenaires. La direction est responsable de l'élaboration, de la formalisation et de l'animation du projet.

La finalité principale est de clarifier le positionnement institutionnel de la structure, d'indiquer les évolutions en termes de public et de missions, de donner des repères aux professionnels et de conduire l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble.

Il s'inscrit dans une démarche participative tant sur le plan du sens de l'activité, que de l'organisation du travail.

Le projet d'établissement définit des objectifs en matière de qualité des prestations, il rend lisible les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure. Il découle du projet associatif validé au CA du 11/07/2012. Il est un outil qui garantit les droits des usagers.

Les principales orientations de la SAJ de Gammareix pour les cinq années à venir sont posées dans ce projet.

Issue d'une démarche participative, la réflexion s'est nourrie des préconisations, des réflexions identifiées lors de l'évaluation interne et surtout externe, qui a repéré les points forts et les points à améliorer de la SAJ de Gammareix.

La mise en œuvre de la démarche a été enrichie par des groupes de travail dans des réunions Esat/ SAJ constitués des personnes suivantes :

- Un administrateur représentant l'association au CVS
- Deux représentants des familles au CVS
- Les usagers élus au CVS
- Le directeur du complexe
- Le responsable pédagogique
- Les personnes ressources qualité

De plus, des réunions de pédagogie de la participation ont permis de travailler avec les usagers le projet avant les réunions du groupe de travail afin d'être dans une démarche pédagogique et leur permettre de s'exprimer face à certains mots ou phrases.

À ces temps, se sont ajoutés, des temps de travail entre l'équipe SAJ et le responsable pédagogique de l'Esat afin de travailler le contenu et la rédaction.

Il y a eu deux réunions en présence des usagers où a été présentée la démarche du projet, les thèmes qui allaient être travaillés et l'enquête de satisfaction.

Ce projet d'établissement a été validé au CVS du 20/01/2015 et par le conseil d'administration du 20/03/2015..

Note méthodologique

C'est dans le cadre de la politique associative, des orientations figurants au projet associatif, des recommandations des bonnes pratiques professionnelles, des recommandations des évaluations et des audits réalisés, que le responsable pédagogique de l'Esat et de la SAJ, avec l'appui du service qualité de l'association, a formulé des éléments techniques répondant aux prescriptions précitées dans un document de réflexion destiné aux participants des groupes de travail concernant la

structuration du projet d'établissement.

Ces groupes de travail participatif ont été constitués, et des réunions « groupe de travail/PE » extraordinaire du conseil de la vie sociale ont été formées, se sont ainsi déroulées plusieurs rencontres avec l'équipe éducative de la SAJ, des représentants des usagers, des familles, du conseil d'administration, des représentants des personnels.

Le travail engagé a permis de discuter, d'échanger sur de nombreux points, d'élaborer et de réécrire chaque thème instruit et constituant la mission de la SAJ, de valider l'ensemble des éléments du **projet d'établissement de la SAJ de Gammareix.**

1 - L'histoire et le projet de l'association

1.1 - L'histoire

L'association des Papillons Blancs de Bergerac s'inscrit dans un mouvement parental issu des années 1960. À l'époque, hormis la psychiatrie, il n'existait pas d'établissement spécialisé dans l'accompagnement des personnes handicapées mentales. C'est pourquoi un groupe de parents d'enfants handicapés s'est battu pour créer le premier établissement de l'association l'IME Rosette, en rachetant le château du même nom. L'IME a ouvert ses portes aux premiers enfants en 1965. Ont suivi quelques années plus tard, les premiers CAT, appelés aujourd'hui Esat, puis les foyers d'hébergement.

Aujourd'hui l'association « les Papillons Blancs » de Bergerac comporte 16 établissements et services, pour un total de 693 places.

1.2 - Le projet de l'association

1.2.1 - Les valeurs

Les valeurs de l'association les Papillons Blancs, extraites du projet associatif 2012-2017, sont les suivantes :

« *[…] L'écoute et le soutien aux familles sont des valeurs phares. Celles-ci peuvent obtenir des informations concernant le handicap mental et les solutions existantes auprès de l'association et des professionnels.*

L'association se doit de proposer, à chaque usager, une solution adaptée à son handicap. Le maintien ou le retour en milieu ordinaire est privilégié lorsque cela est envisageable.

Le but principal est de favoriser ***le bien vivre et le bien-être de l'usager****.*

L'association s'engage à maintenir ses ***principes fondateurs*** *:*

- *respecter la dignité et les droits de la personne handicapée ;*
- *respecter la place et le rôle de la famille ;*
- *respecter la place et le rôle du représentant légal ;*
- *respecter la place et le rôle des professionnels ;*
- *comprendre, appréhender et anticiper l'évolution du contexte économique et social.*

tout en préservant les valeurs fondamentales que sont :

- *les valeurs de solidarité, sous toutes ses formes, quel que soit la nature ou le degré du handicap mental, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'association pour essayer de trouver des solutions à toutes les personnes qui n'en ont pas ;*
- *les valeurs de tolérance, en combattant toute forme d'intolérance et de discrimination pouvant porter atteinte au respect et à la dignité des personnes handicapées mentales ;*
- *l'engagement, l'implication et la prise de responsabilités effectuées de manière concertée entre tous les responsables de l'association, en rendant compte des décisions prises. »*

1.2.2 - Les orientations du projet associatif

« *Nous nous engageons à ne faire vivre les* ***partenariats*** *[…] que s'ils ont du sens par leur apport […] à la qualité de l'offre de service proposée aux usagers en lien avec leur projet.* »

L'association a dégagé les axes de réflexion suivants concernant la **communication** :

- *« Développer le sentiment d'appartenance à l'association […]*
- *Développer le site Internet de l'association […]*
- *Développer des actions de participation à la vie de la cité*
- *Rendre les outils suivants plus accessibles à tous les usagers :*
    - *livret d'accueil*
    - *charte des droits et libertés*

- *médiateur*
- *règlement de fonctionnement*
- *contrat de séjour (ou DIPC ou CSAT)*
- *projet d'établissement ou de service*
- *conseil de la vie sociale (ou autre forme de participation)* »

« *Le **parcours de vie de la personne handicapée** doit se construire dans le temps, selon les différents stades de sa vie et de son évolution […] Les professionnels doivent proposer l'accompagnement le plus adapté que ce soit en interne ou en externe à l'association. Ils doivent faire preuve de flexibilité et d'innovation pour s'adapter à chaque usager et mettre en place des projets à géométrie variable.*

Les équipes doivent se doter d'outils accessibles à l'usager, garantissant sa participation à son projet […]. [Il s'agit] de formaliser le suivi réalisé et d'en rendre compte dans le dossier de l'usager.

*Lorsque deux établissements interviennent auprès d'un même usager, il y a la nécessité de mettre en place un dispositif de coordination pour rester dans une **cohérence des accompagnements**.*

*Enfin, le **projet de la personne** doit s'appuyer sur ses besoins, sur ses compétences et les opportunités pouvant favoriser son autonomie et son insertion dans la vie sociale, professionnelle... Il s'agit de ne pas porter le regard uniquement sur son handicap, mais de mettre en lumière ses potentialités*. »

« *Lorsque [**les liens avec la famille**] existent, les professionnels doivent les prendre en compte et les préserver. […] L'objectif est de favoriser les échanges et de renforcer la nature des liens entre les parents et les professionnels dans un contexte informel* »

« *[Les] **réseaux** doivent s'inscrire dans un soutien de la personne handicapée […], il convient :*
- *de situer ou resituer les usagers au cœur de ce travail en réseau*
- *de mettre en place une organisation construite, voulue, organisée, qui nécessite une réflexion sur son bien fondé*
- *de clarifier son champ d'intervention, ses missions, mais aussi ses limites structurelles, professionnelles, personnelles, pour garder le cap et contribuer à faire évoluer les pratiques*
- *d'élaborer des valeurs partagées, de se baser sur le respect mutuel, la confidentialité, l'acceptation des différences, et des logiques différentes.* »

L'association a identifié quatre grandes orientations :
- La petite enfance
- L'autisme
- L'insertion socioprofessionnelle
- Le vieillissement

1.2.3 - L'inscription de l'établissement ou du service dans ces orientations

1.2.3.1 - La petite enfance

La SAJ est un établissement qui n'accueille que des personnes adultes à partir de 18 ans et qui sont détenteurs d'une orientation en Esat, il n'est donc pas concerné par cette orientation.

1.2.3.2 - L'autisme

La SAJ prend en compte des personnes accueillies à l'Esat, ce dernier intègre dans son projet d'établissement la possibilité d'accueillir des personnes étant atteinte d'autisme ou plus généralement de TSA (troubles du spectre autistique). Par conséquent, la SAJ devra être associée aux réflexions menées sur la mise en œuvre des éléments qui permettent de faciliter l'accompagnement de ces personnes.

Action n°1 : Former les professionnelles de la SAJ à la prise en charge d'un public autiste.

1.2.3.3 - L'insertion socioprofessionnelle

La SAJ de Gammareix est positionnée actuellement pour accompagner des personnes dont la situation ne permet pas leur maintien à temps plein dans un atelier de production. Ainsi, elle ne travaille pas directement sur le champ de l'insertion professionnelle, en revanche l'insertion sociale fait partie de ses attributions. L'établissement doit être un relais pour certains usagers notamment parce que la transition entre l'IMPRO et l'Esat est souvent difficile car le passage entre l'apprentissage et la réalité du travail reste parfois complexe.

1.2.3.4 - Le vieillissement

La SAJ tient un rôle important dans l'accompagnement des personnes vieillissantes. Cette orientation se distingue à plusieurs niveaux :

- Le vieillissement précoce lié à la pathologie.
- Le vieillissement « naturel » menant le travailleur à changer de statut et à pouvoir prétendre à une réorientation de type foyer occupationnel, FAM, etc.
- Le vieillissement menant à préparer les personnes au passage progressif du statut de travailleur à celui de retraité.

L'aménagement du temps d'accueil peut être travaillé sous différentes formes en fonction des projets personnalisés, les modalités de ces temps partiels sont définies en équipe pluridisciplinaire.

Il s'agit de travailler sur les temps partiels et bâtir différentes gestions du temps libre, en coordination avec les équipes Esat / SAJ / Foyers / SAVS.

L'intégration en SAJ pour préparer la retraite :

- Sur le site de Gammareix, un dispositif souple est proposé par la SAJ dans l'aménagement d'espaces temps spécifiques.
- Cet espace permet de conjuguer une moindre activité professionnelle avec des tâches aménagées, des activités artistiques, ludiques et culturelles dans l'enceinte du complexe de Gammareix.
- Ce temps partiel est un accompagnement adapté pendant les heures non travaillées. Ceci dans le cadre du maintien du statut de travailleur handicapé le plus longtemps possible avec une position spécifique en Esat. Avec la préparation d'une réorientation pour celui souhaitant partir à la retraite, mais cela ne peut relever d'une solution unique. L'association développe des solutions de proximité multiples et à taille humaine.

Mais ce qui semble essentiel pour la personne, c'est le maintien le plus longtemps possible, malgré un changement de structure, de son tissu et ses capacités relationnelles.

2 - Les repères juridiques

2.1 - Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement ou du service (CASF)

Le numéro Finess de la SAJ de Gammareix est le suivant : 240013128.

Le texte qui évoque ce type de structure se trouve dans les orientations du schéma départemental de Dordogne 2006-2011 :

<u>Orientation 3 : Développer des modalités de prises en charge souples</u>
Le travail à temps partiel qui permet de faire face à la fatigabilité des personnes handicapées a été développé dans les établissements et services d'aide par le travail (Esat). Cet aménagement du temps de travail est souvent destiné aux travailleurs handicapés vieillissants. En complément, il nécessite souvent la mise en place d'un accompagnement adapté pendant les heures non travaillées.

2.2 - Les schémas régionaux et départementaux

2.2.1 - Le schéma régional

- Développer la prévention dans un objectif de réduction des inégalités de santé
- Favoriser un accès pertinent et équitable aux soins et aux prises en charge sanitaires et médico-sociales
- Renforcer la qualité des soins et des prises en charge et la capacité à faire face aux crises sanitaires

2.2.2 - Le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes handicapées 2012-2017

- Agir en faveur de la citoyenneté et de la participation à la vie sociale des personnes handicapées.
- Favoriser la continuité des parcours de vie et des accompagnements
- Adapter l'offre médico-sociale à l'évolution des publics et des besoins
- Garantir une approche territoriale de l'offre et des besoins
- Favoriser les coopérations et les décloisonnements entre les acteurs et les secteurs : social / médico-social / sanitaire
- Proposer aux personnes handicapées vieillissantes des solutions adaptées à leurs besoins et leur projet de vie

2.3 - Les arrêtés d'autorisation

Un arrêté préfectoral en date du 12 Juin 1998 dit : « *L'autorisation […] est accordée à l'association « Les Papillons Blancs » pour la création d'un service d'accueil de jour de 8 équivalents temps pleins à Gammareix - 24140 BELEYMAS.* »

2.4 - Les conventions

À ce jour, la SAJ dispose de deux conventions signées avec :

- Culture du cœur (accès à la culture pour tous)
- Ferme de Meynard (médiation animale)

2.5 - Les RBPP

Les recommandations ne constituent pas une liste exhaustive d'exigences mais un outil de dialogue et de responsabilité destiné à une mise en œuvre adaptée selon les besoins et le contexte.

INTITULÉS	DATES
L'accompagnement à la santé de la personne handicapée	Juillet 2013
Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en Esat.	Mai 2013
Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique	Juillet 2012
Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico sociaux	Octobre 2012
Élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service	Mai 2010
Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou troubles envahissants du développement	Janvier 2010
Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement	Novembre 2009

INTITULÉS	DATES
La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	Juillet 2009
Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance	Décembre 2008
Ouverture de l'établissement à et sur son environnement	Décembre 2008
Les attentes de la personne et le projet personnalisé	Décembre 2008
Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées	Juillet 2008
La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre	Juillet 2008

3 - Le potentiel du service

3.1 - L'histoire de l'établissement ou du service

La section d'accueil de jour de Gammareix existe depuis 1992. Certains ouvriers demandaient un aménagement de leur temps de travail. Ce fut l'origine de ce service.

La base théorique de la SAJ était de proposer un mi-temps en atelier et un mi-temps en SAJ. Elle se positionnait en soutien, rééducation, proposant des activités d'épanouissement plus personnalisées. En 1998, elle obtient un agrément venant officialiser son existence et passe ainsi du statut de soutien, à établissement indépendant.

Cet agrément lui permet d'accueillir 8 ETP financés par le Conseil général.

3.2 - Le bilan du précédent projet

Une des objectifs du précédent projet étaient de favoriser le passage entre le secteur enfant et le secteur du travail protégé ceci afin qu'il soit vécu le moins difficilement possible par les jeunes ouvriers âgés de 20 ans. Dans les faits, la SAJ a été très peu utilisé comme soutien d'intégration progressive dans ce domaine.

Un autre objectif était que la SAJ devait apporter un soutien aux ouvriers vieillissants afin de permettre le maintien de leur statut de travailleur en Esat. L'efficience des usagers est souvent amoindrie par une plus grande fatigabilité, une moindre capacité de concentration, un ralentissement des facultés et une baisse du désir.

Depuis de nombreuses années, les activités ont été diversifiées et développées afin de répondre au mieux aux besoins repérés lors de l'élaboration des projets personnalisés. Un besoin d'ouverture sur l'extérieur s'est fait également ressentir justifiant une prise en charge dans un espace différencié avec des outils diversifiés. De ce fait, des rencontres inter établissements, des partenariats, ont été développés et, la SAJ a participé à des projets de création avec des expositions culturelles sur l'extérieur.

Jusqu'en 2013, l'établissement avait toujours été considéré comme un soutien de l'Esat et n'avait donc pas de projet d'établissement spécifique. Dans le dernier projet d'établissement de l'Esat, datant de 2008, la SAJ est décrit comme un soutien de second type, se situant dans l'accueil, le maintien et le soutien aux travailleurs handicapés éprouvant des difficultés à répondre aux diverses exigences du travail à temps plein, permettant de bénéficier d'une prise en charge plus souple et plus en adéquation avec leurs potentialités du moment et leur fatigabilité.

La SAJ propose des activités telles que :

- activités à visée socialisante
- activités de création
- activités d'expression
- activités cognitives
- activités de pleine nature
- activité cuisine, etc.

Il s'agit surtout de proposer la possibilité d'un mouvement au sein de l'établissement qui ne soit pas perçu comme une régression pour le travailleur handicapé, mais qui doit représenter un accompagnement individualisé et adapté à chaque situation spécifique rencontrée.

3.3 - Les enjeux du présent projet

Ce projet a pour objectif de définir les missions de l'établissement et son positionnement par rapport à l'Esat, est d'identifier la SAJ comme un établissement à part entière.

Ainsi, elle a pour objectif d'accompagner particulièrement des travailleurs de l'Esat de Gammareix :

- qui ont besoin d'intégrer progressivement une activité professionnelle notamment les jeunes sortants d'IMPRO qui présentent certaines caractéristiques comme de l'immaturité, le manque de confiance en soi, un besoin d'accompagnement plus individualisé pour son intégration. La SAJ doit servir de pallier de transition qui permet d'aborder de façon progressive le monde du travail protégé
- qui présentent des difficultés momentanées et/ou des troubles du comportement rendant difficile leur maintien à temps plein en Esat, l'objectif étant un retour à l'emploi à temps plein
- qui présentent des difficultés d'adhésion à un travail à temps plein, ceci de part certaines fatigabilités psychologiques et qui nécessitent un support complémentaire au travail
- qui dans le cadre du vieillissement ont besoin de se préparer à un passage progressif du statut de travailleur à celui de retraité ou à une réorientation.

Sa mission principale est de permettre aux travailleurs handicapés de conserver leur statut ou de préparer une cessation d'activité. Pour cela, elle développe toutes les formes d'activités qui maintiennent leur autonomie, leurs acquis et favorisent l'équilibre psychique des personnes, tout en tenant compte de la spécificité de chacun dans un projet d'accompagnement aussi bien professionnel que social.

L'accueil de jour est un lieu spécifique d'accompagnement, un environnement favorable, axé sur la confiance et la convivialité, non seulement, dans le cadre de nouvelles activités, mais aussi dans le mieux être procuré à la personne. Ce lieu est valorisant et sécurisant, il doit répondre aux besoins et attentes des usagers accueillis.

La SAJ se doit d'apporter un épanouissement à la personne s'appuyant sur les activités proposées.

La situation géographique pourrait avoir un impact quant aux sorties proposées et aux développements de certains partenariats et demandera à la SAJ un travail particulier pour que sa situation en zone rurale ne soit pas un frein.

Il a pour mission, en premier lieu, d'assurer le bien-être physique et psychique des personnes. Il offre un complément spécifique à l'usager ou pour permettre à certains de continuer à développer ou de maintenir des aptitudes pour intégrer ou rester en Esat.

Il a pour vocation d'accompagner la personne dans sa vie à travers la formalisation d'un projet personnalisé. La section a pour mission de réaliser les orientations du projet à travers la socialisation (création d'un réseau dans lequel la personne peut être « sujet ») et l'autonomie (en étroite relation avec son statut d'adulte). L'intégration est à la fois conditionnée par l'orientation de la CDAPH mais également par le consentement éclairé de la personne accueillie et de son représentant légal.

4 - Le public et son entourage

4.1 - Le public accueilli

4.1.1 - La population actuellement accompagnée

La SAJ accueille en externat, cinq jours par semaine, des personnes âgées de 18 à 60 ans (handicap mental et/ou psychique, associant d'éventuels déficits sensoriels et moteurs) avec pour objectif un accompagnement éducatif, psychologique et des activités adaptées afin de développer au mieux leur socialisation, leur autonomie et de maintenir leurs acquis.

Ces adultes ne peuvent pas, momentanément ou durablement pratiquer une activité professionnelle régulière et à temps plein.

4.1.1.1 - Répartitions hommes/femmes

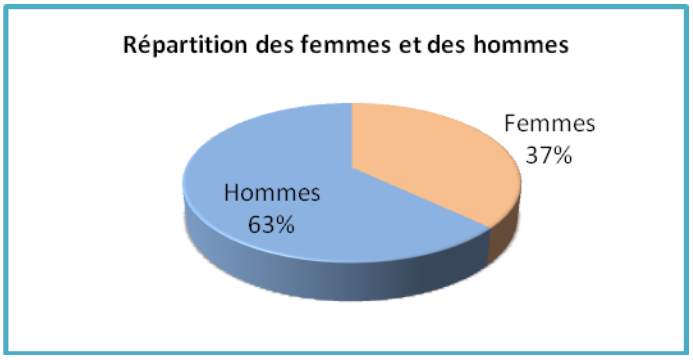

Suite à une étude effectuée en septembre 2013, on observe une forte majorité masculine compte tenu de son activité principale liée à la filière bois dans l'Esat.

En comparaison avec l'Esat, on note une plus forte proportion d'hommes 77% contre seulement 23% de femmes.

4.1.1.2 - Répartitions par âge avec données comparatives avec celles de l'Esat

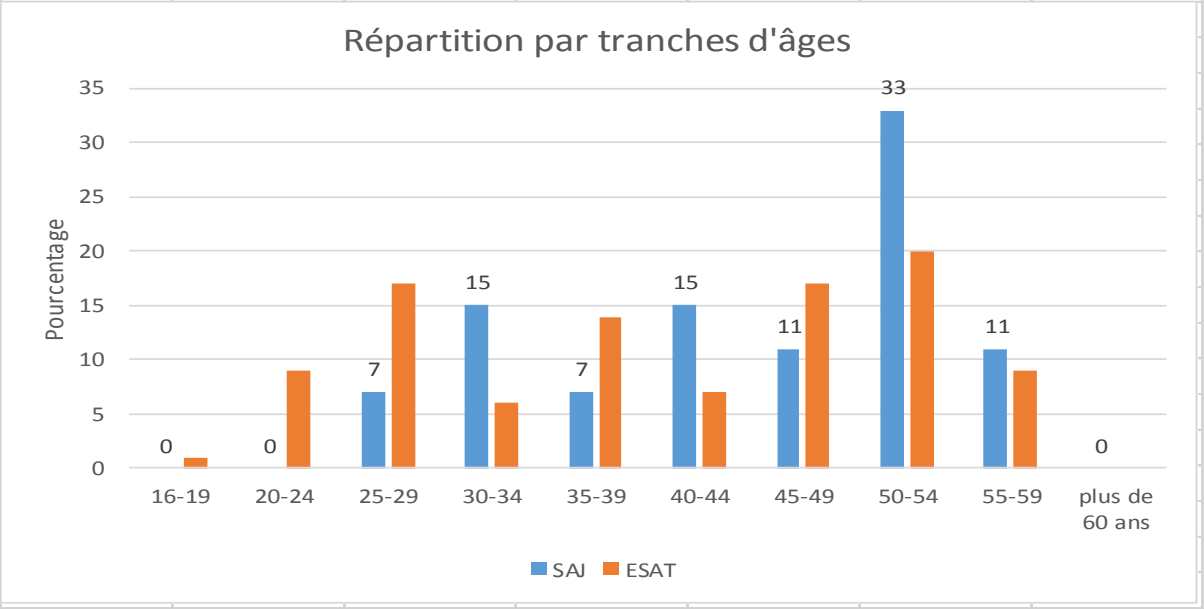

- On observe la prévalence des 30-34 ans (15%), 40/44 ans (15 %), et des 50/54 ans (33%).
- Plus de 70 % des personnes accueillies à la SAJ ont entre 40 et 55 ans.
- 11 % des usagers ont moins de 30 ans.

En rapprochant les données de l'Esat et de la SAJ, on peut remarquer que le vieillissement de la population se recoupe.

4.1.1.3 - Moyenne d'âge

Moyenne d'âge à la SAJ → 46 ans / Moyenne d'âge à l'Esat → 44 ans ½

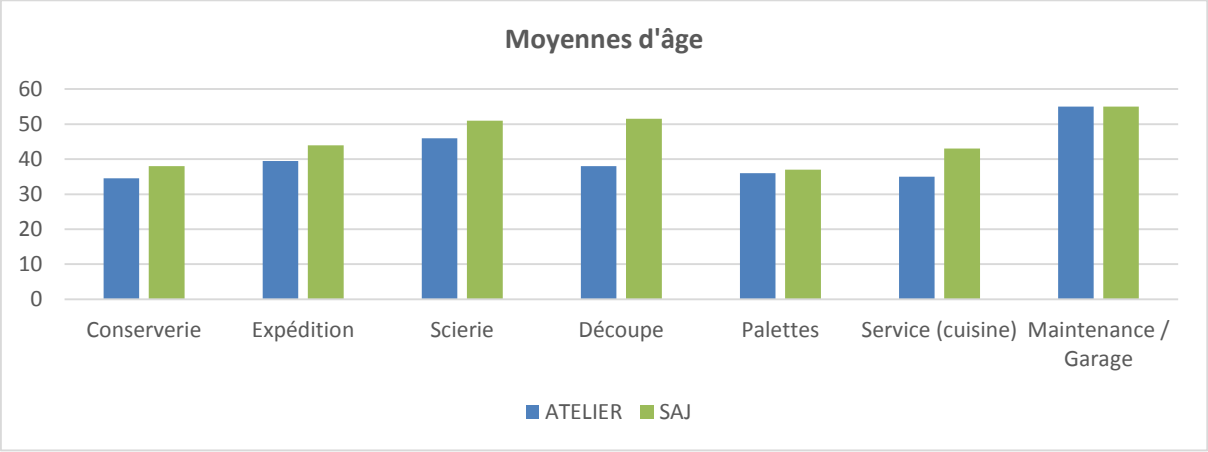

4.1.1.4 - Répartition par déficience principale

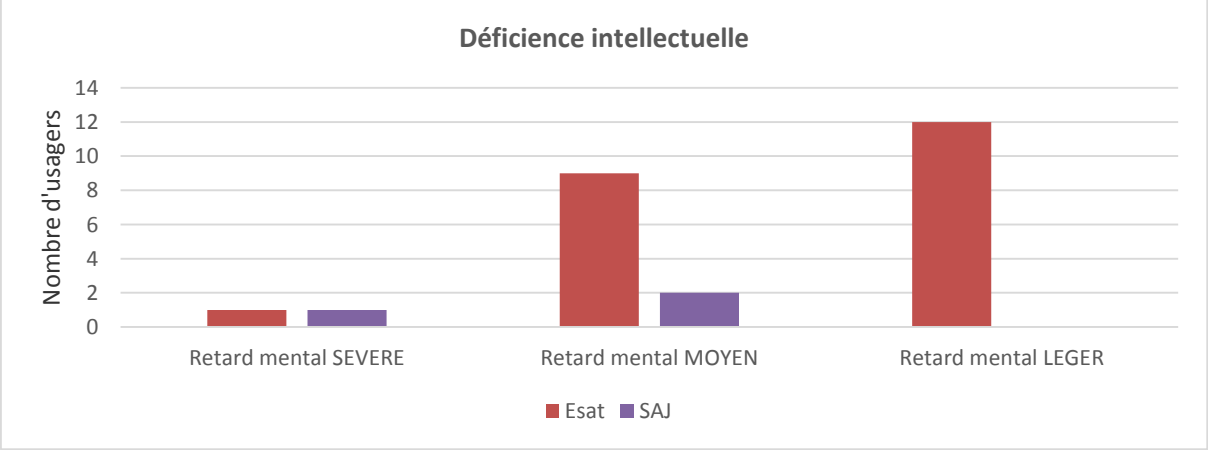

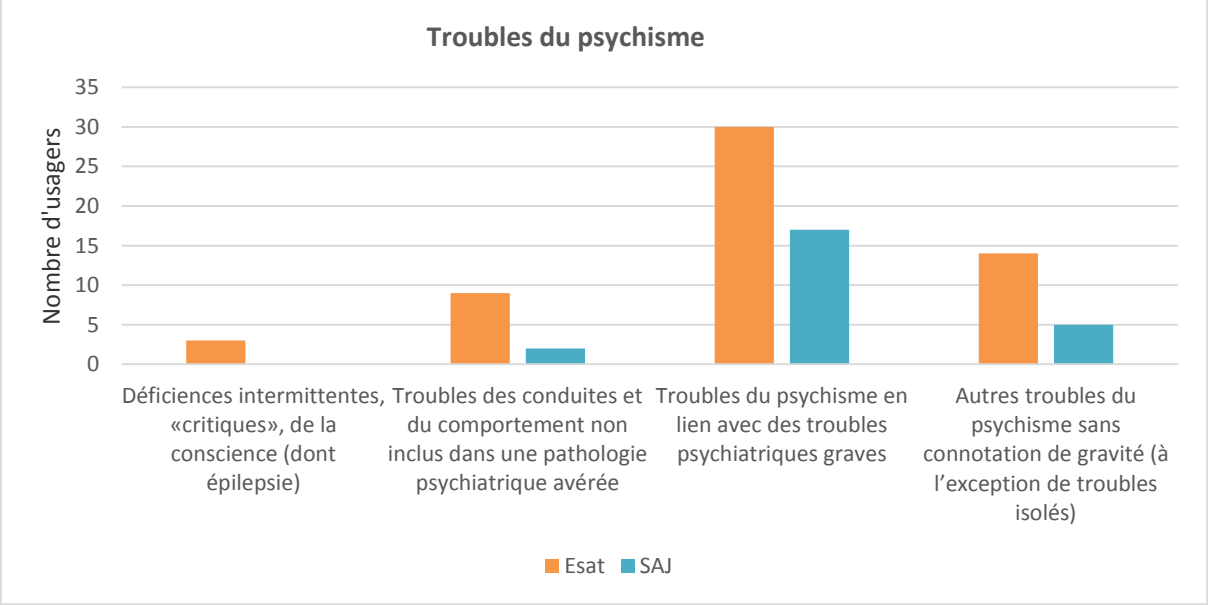

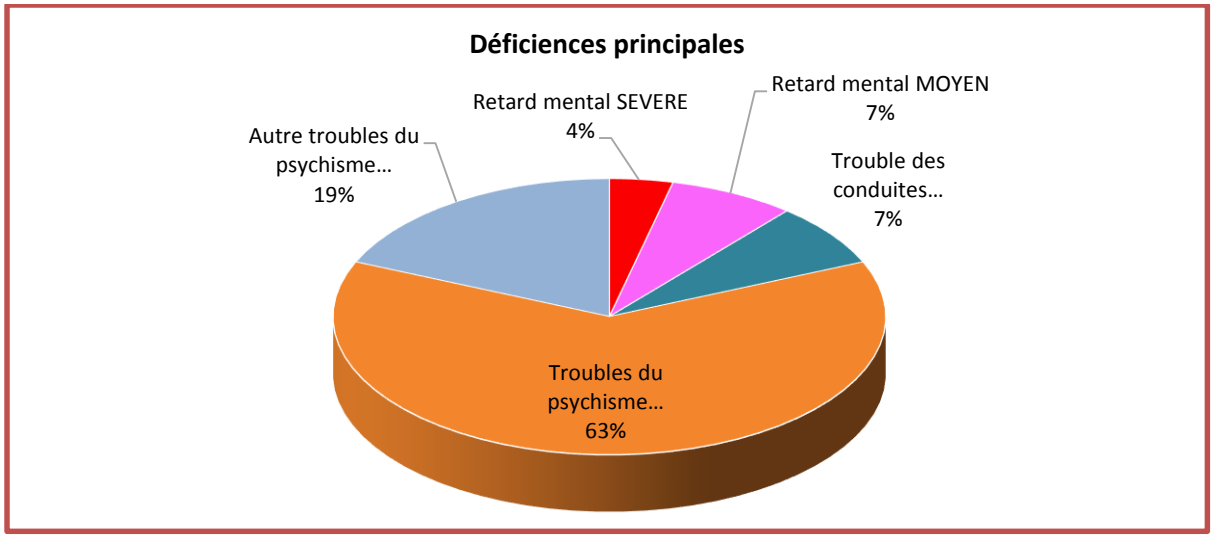

4.1.1.5 - Répartitions par pathologies

Un travail est en cours sur la classification, la codification et le diagnostic de l'ensemble des usagers avec l'outil CIM 10 par l'équipe médico psychologique. On distingue deux nomenclatures entre la pathologie (maladie ou accident) et la déficience principale.

4.1.1.6 - Répartitions par type d'hébergement

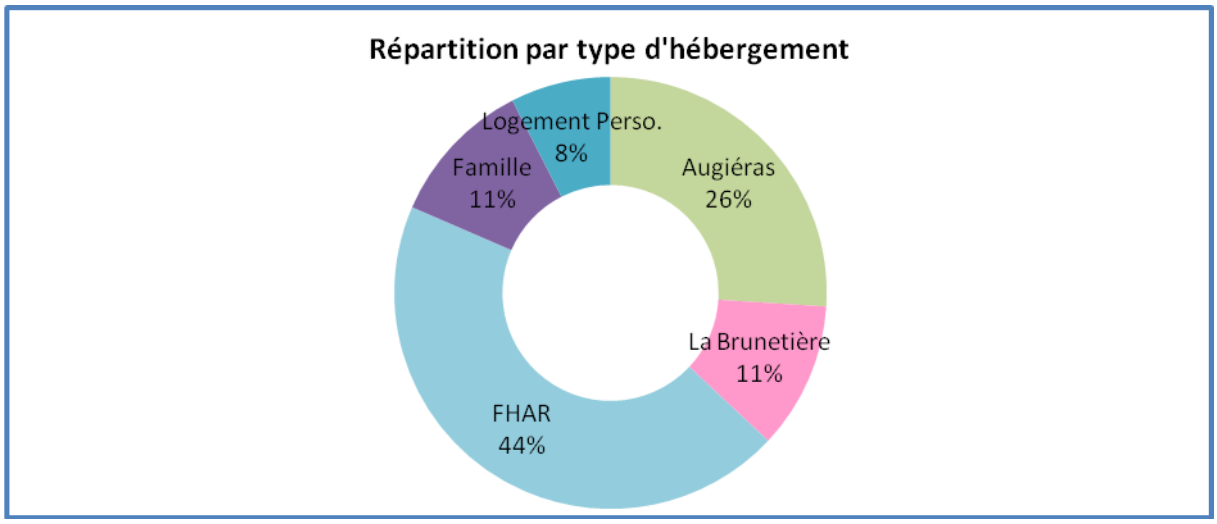

81,5 % des usagers de la SAJ sont hébergés en foyer, dont près de 45 % au FHAR de Gammareix.

On peut mettre en avant l'écart entre les données de l'Esat et celles de la SAJ. En effet, sur l'ensemble de l'Esat, 58 % des ouvriers vivent en foyer. Contrairement à l'Esat, on n'observe aucune augmentation des personnes accédant à un logement personnel. On peut également constater que les personnes accueillies à la SAJ vivent majoritairement dans des foyers, ce qui peut s'expliquer par des problématiques plus importantes et une moindre d'autonomie. Le pourcentage de personnes vivant en logement autonome passe de 26 % pour l'Esat à 7 % pour la SAJ.

4.1.2 - Les besoins et attentes du public accompagné

Les usagers définissent la SAJ comme un lieu leur permettant de se ressourcer dans un contexte contenant, sécurisant, mais aussi proposant des activités offrant une ouverture vers l'extérieur à travers les diverses sorties et rencontres.

Les projets personnalisés ainsi que l'observation et l'analyse au quotidien des professionnels permettent d'identifier les besoins spécifiques et par conséquent les outils nécessaires en lien à chaque situation pour y répondre.

La prise en compte de la satisfaction des usagers s'opère à partir d'enquêtes de satisfaction dans des domaines spécifiques : voyage de fin d'année, les activités proposées, leur projet personnalisé, la vie en collectivité et leur opinion en général.

4.1.3 - L'évolution de ces besoins et attentes (en cours et à venir)

L'agrément actuel permet de répondre aux besoins des ouvriers de l'Esat.

L'orientation du PE de l'Esat (cf. projet établissement Esat) sur l'accueil de personnes autistes aura une influence sur l'accompagnement des personnes en SAJ. En effet, une telle orientation devra être travaillée conjointement entre l'Esat et la SAJ dès l'admission. Cela impliquera une augmentation des prises en charge spécifiques. On peut également noter que cet accueil aura une incidence sur la prise en charge car un public de type autiste demande une présence spécifique de la part des professionnels. En conséquence, la SAJ pourrait être amené à demander des moyens supplémentaires pour garantir un accompagnement de proximité et de qualité.

4.2 - Les dynamiques de parcours des usagers

Conformément à sa mission, la SAJ accompagne les personnes orientées en raison d'un départ progressif à la retraite ou d'une réorientation vers un autre type d'établissement.

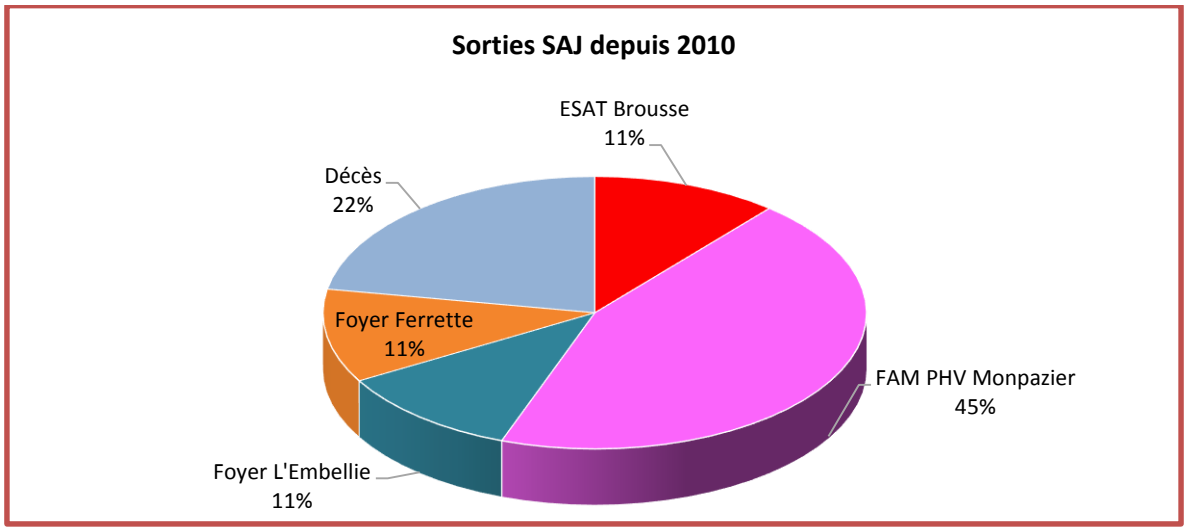

Les départs en retraite, depuis 2008, sont principalement liés à l'ouverture du FAM PHV de Monpazier. Les réorientations se sont également et principalement faites vers un foyer occupationnel, mais aussi vers un foyer d'accueil médicalisé.

On peut noter que beaucoup des départs en retraites et réorientations ont été réalisés en interne au niveau associatif.

Cependant pour les personnes sont dans l'obligation de démissionner de l'Esat pour raisons de santé et par conséquent ne peuvent plus bénéficier de l'accompagnement SAJ.

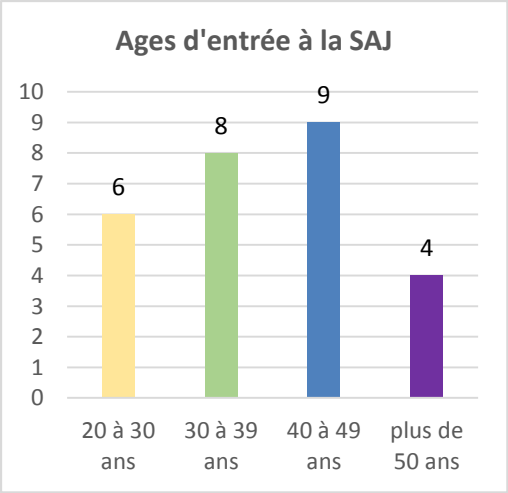

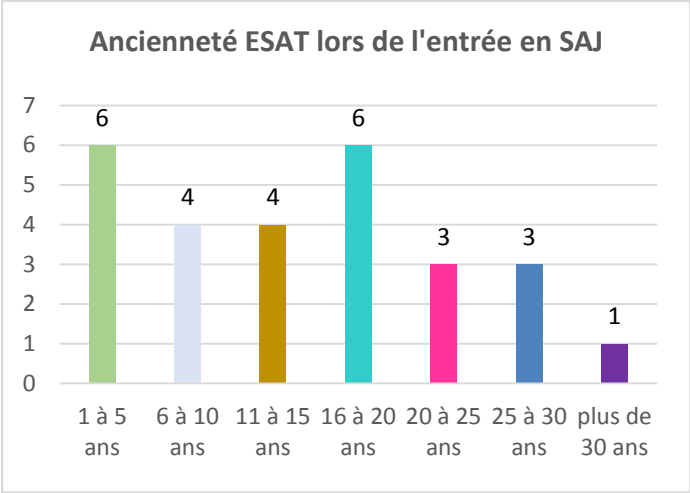

4.3 - L'expression et la participation des usagers

4.3.1 - Sur le plan individuel

La participation active de l'usager est recherchée dans tous les domaines et à toutes les étapes de son projet personnalisé. Il s'agit de garantir l'expression et la participation des usagers à leur projet personnalisé, ainsi que, le cas échéant, de leur représentant légal, et, à la demande de l'usager de sa famille.

La parole de l'usager est fondamentale dans l'accompagnement proposé au sein du service, elle est prise en compte tant au niveau des propositions de sorties que lors de la réunion de projet où l'usager est invité à s'exprimer sur ses envies et désirs. La construction du projet est faite dans un premier temps entre l'éducatrice référente et le responsable pédagogique qui font le point sur le projet en cours, dans un second temps, l'usager est convié à la réunion où sa parole est recueillie pour son projet. Sa parole et son accord avec les propositions recueillies doivent être pris en compte, si cela ne pouvant être le cas, les objectifs sont modifiés.

4.3.2 - Sur le plan collectif

4.3.2.1 - Le CVS

Les réunions du CVS sont organisées au nombre de 3 par an. Elle regroupe à la fois les 3 représentants de l'Esat et un représentant de la SAJ. L'usager est assisté d'une professionnelle de la SAJ qui l'accompagne dans sa mission.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès des usagers. Seules les réunions du CVS et les projets personnalisés permettent de recenser officiellement les demandes. Au sein de la SAJ, les réunions du conseil de la vie sociale permettent aux bénéficiaires de s'exprimer et de participer à la vie du service.

Un accompagnement spécifique des usagers et élus du CVS est mis en place (étayage interne par deux professionnels visant l'empowerment des élus, écriture d'articles pour le Journal des Papillons Blancs, participation à des actions d'ouverture sur l'environnement…).

4.3.2.2 - Les réunions « pédagogie de la participation »

a) Le concept de « pédagogie de la participation »

La participation et l'autonomie jouent un rôle, elles sont imbriquées.

La pédagogie fondée sur la participation et sur l'autonomie se constitue à partir de 3 axes principaux qui orientent et donnent un sens à tout le processus pédagogique : l'engagement, la relation éducative et le respect des droits des personnes.

La position professionnelle et l'implication personnelle stimulent de façon particulière la participation et l'engagement des usagers dans le processus d'évolution de leurs connaissances ou d'acquisition de nouvelles. Cet engagement s'inspire du désir de connaître, de développer sa curiosité. Pour parvenir à promouvoir l'autonomie de l'usager, il est essentiel qu'il témoigne, dans sa façon d'être, de sa capacité à gérer sa vie professionnelle, d'établir des relations interpersonnelles de qualité, de se réaliser dans sa journée.

La relation éducative se fonde plus particulièrement sur le concept d'autonomie. L'usager se développe et se réalise par et à travers son rapport au monde. C'est au contact des autres qu'il acquiert les attitudes et les habiletés telles la capacité d'observer, d'explorer, de questionner, d'analyser, de réfléchir et de se positionner dans son rapport au monde.

La pédagogie de la participation et de l'autonomie, s'appuyant sur la relation éducative, reconnaît la présence de l'autre, sa différence et sa dignité. Cela signifie qu'il est important de considérer les usagers non pas comme nous voudrions qu'ils soient, mais comme ils se présentent à nous, avec leur vécu, leur histoire plus ou moins assumée, leurs besoins, leurs forces et leurs limites. Bien plus qu'être en possession d'un savoir et d'un savoir-faire nourris d'un éventail d'activités, reconnaître l'autre dans toute sa dignité, c'est accepter de se mettre à son écoute. Cela implique l'acceptation d'une relation de réciprocité fondée sur le respect, quels que soient le statut et l'âge de la personne accueillie.

Il s'agit de favoriser l'émergence de nouvelles logiques d'actions fondées sur le renforcement du développement du pouvoir d'agir et de se mettre en action pour l'usager.

b) Les bénéfices des groupes « pédagogie de la participation »

Ces derniers participent de manière plus concrète à la prise de décision sur des sujets les concernant. Les groupes d'usagers « pédagogie de la participation » permettent un réel travail de lien entre les participants de la SAJ.

Ils amplifient leur autonomie et leur capacité d'expression devant un groupe de personnes. Ils se sentent valorisés, s'impliquent et sont aidés pour développer leur prise de parole, leur volonté de participer. Cela nécessite de recenser d'abord les idées ou questions concernant chaque sujet abordé. Il s'agit de construire un échange équitable et « éthiquable » dans l'organisation de débats avec l'usager où il convient d'assurer l'exercice effectif de leur pouvoir d'action.

Ce travail exige une vigilance particulière afin de permettre :

- Une prise en compte des textes d'application, la loi n°2002-02 et de 2005, ainsi les éléments liés au conseil de la vie sociale.
- Le développement des capacités d'adaptation au fonctionnement d'un groupe de travail.
- Une réflexion avec les personnes concernées, en garantissant la liberté d'implication de chacun, en recherchant surtout l'enrichissement individuel, cela pour être en situation de dialogue sur les thèmes souhaités ou repérés comme nécessaire.
- La mise en œuvre des conditions susceptibles de permettre aux personnes concernées d'accéder à une conscience globale de leur situation et d'en dégager des enseignements.

En confiant à l'usager cette place d'acteur du changement, cela permet dans l'approche d'intervenant, d'être accompagnateur, non seulement de projets personnalisés, mais aussi faire entrer l'usager dans le développement d'une participation effective, concrète, précise et mesurable.

4.3.2.3 - L'enquête de satisfaction

Une enquête complète a eu lieu en Juillet 2014, après analyse voici les éléments que l'on peut en retirer :

- 5 usagers l'ont remplie seuls
- 21 usagers avec aide
- 1 enquête n'était pas exploitable

La vie à la SAJ	73 % sont en accord en disant que les locaux, le cadre et l'aménagement sont adaptés
La vie avec les autres	85% estiment que la vie en collectivité est adaptée, qu'ils ont le sentiment d'être respecté, et que le groupe d'usagers est suffisant.
L'animation	81 % sont satisfaits des activités proposées.
Projet personnalisé	80 % pensent que leurs attentes et besoins sont respectés
Convivialité	74 % sont satisfaits de la convivialité
Activités à développer	70 % préfèrent les sorties culturelles, à visées ludiques (type marché), le cinéma et salon de thé.
Opinions	- Visiter d'autres châteaux - Faire de la relaxation - Continuer les repas SAJ - Rencontrer la SAJ de Bergerac - Faire plus de sorties culturelles

4.4 - Les relations avec l'entourage

4.4.1 - L'implication des familles, un point souhaité dans le cadre du projet d'établissement

Le maintien des liens affectifs entre la personne accueillie et sa famille doit se concevoir comme allant de soi.

Les familles sont incluses dans le champ institutionnel, mais, il y a à rappeler très précisément les domaines dans lesquels elles ne peuvent intervenir, notamment dans l'esprit du droit et des choix spécifiques faits personnellement par l'usager. Les familles ne sont pas les représentants juridiques des personnes accueillies, la seule exception est celle du cas dans lequel un membre de la famille a été désigné tuteur.

En dehors de la présence physique de la famille auprès de l'usager, les parents demeurent présents en tant qu'élus au sein de différentes instances comme le CA de l'association, le bureau, le CVS, etc.

En conformité avec le projet associatif, l'établissement souhaite que les décisions de modifications d'emploi du temps et de mode d'accompagnement soient échangées avec les familles lorsque celle-ci sont présentes. Le choix des activités d'accompagnement se fait sur proposition des professionnels avec l'usager et sur proposition de l'usager également.

La SAJ intervient sur un accueil de jour, ainsi les relations avec l'entourage de l'usager sont exclusivement en lien avec les modalités d'accompagnement.

Le travail avec les familles des usagers de la SAJ constitue un des axes forts du projet ; ceci dans l'objectif, d'une part, de soutenir les différents projets des usagers, d'autre part, d'apporter un soutien, un éclairage aux familles.

Les familles peuvent être associées au projet personnalisé, à la demande de l'usager. Il est important de tenir compte systématiquement de ses souhaits, notamment pour la présentation de leur projet à un proche. L'usager invite alors ses parents ou ses proches à la SAJ pour faire part de son projet, du respect de ses choix et de sa décision.

Cette collaboration parait essentielle par exemple en vue d'une réorientation, ou d'un changement de mode de vie, etc. ; mais également pour approcher les questions et les difficultés dans lesquelles se trouvent certaines familles.

4.4.2 - Une volonté de dialogue, basée sur l'expression de principes et de valeurs

Il est souhaitable que les rapports à instaurer soient basés sur une confiance suffisamment solide, sans qu'il y ait de place laissée à de quelconques formes de rivalité, il y a donc nécessité pour tous d'un respect mutuel devant servir l'intérêt de l'usager.

Cette mise en confiance et la qualité du lien susceptible d'en découler préfigurent pour la famille une garantie de la prise en charge de qualité de l'usager ; l'existence de l'environnement familial est prise en compte.

Certaines questions, certaines situations sont souvent lourdes et difficiles à vivre, bien souvent, elles ne sont pas suffisamment dites ni partagées. Une ouverture avec des professionnels, peut éclairer, soulager, renforcer le lien et le travail à mettre en place.

Le professionnel sait qu'un équilibre retrouvé pour la famille est une étape de plus, une avancée pour la prise en charge de l'usager car la réussite de la personne n'est pas grand-chose quand elle n'est pas reçue, comprise, approuvée par la famille.

Le respect dû aux familles, le respect dû à l'usager supposent, pour le professionnel, de travailler avec la plus grande rigueur, ce qui signifie en rien qu'il doit mettre de côté son humanité.

Cette disponibilité à l'écoute ne plaide pas pour un éclairage basé sur l'aspect thérapeutique, mais bien sur un dialogue d'une autre nature.

Le rôle des rencontres familiales souhaitées, c'est d'abord travailler à prendre place à l'intérieur d'un système convenu, où chacun se met en situation de grande disponibilité pour bâtir un travail de réflexion commun dans un espace original de rencontre structuré, comme une « aire intermédiaire » qui concerne la famille et l'établissement tout en préservant l'espace personnel de l'usager à l'intérieur de celui-ci.

A l'égard à ces diverses questions, les rencontres ont leur utilité, elles renforcent le lien social entre l'établissement, les usagers et les parents, chacun y a sa place dans sa singularité et son itinéraire, un intérêt est trouvé à partager des questionnements autour des sujets qui les préoccupent.

Dans ces entretiens avec la famille, la présence de l'usager est la règle, son absence l'exception. Quand exception il y a, celle-ci doit être justifiée, et non le contraire.

La rencontre physique dans les murs de la SAJ possède une teneur hautement symbolique, elle constitue un événement à l'intérieur duquel l'usager doit pouvoir symboliquement se déplacer et il doit être assuré que l'équipe accorde un prix et du poids à les rencontrer et que sa présence est appréciée.

Action n°2 : Organiser une journée porte ouverte.

5 - La nature de l'offre de service et son organisation

5.1 - La nature de l'offre de service

5.1.1 - Le quotidien de l'usager

Rappel des principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'accueil en SAJ :

- L'usager est avant tout une personne. Elle a en tant que telle des droits et des devoirs. Elle a droit aussi à la reconnaissance de sa différence.

- La personne accueillie doit être respectée dans sa dignité, son intégrité physique et mentale, sa vie privée, son intimité.
- La personne accueillie à droit à un service de qualité soucieux de sa sécurité, de son bien-être et de l'évolution de ses besoins.
- La personne accueillie a droit à un projet de prise en charge individualisé, respectueux de ses besoins, de ses choix et aspirations, établi en partenariat avec son environnement familial et social, ainsi qu'avec le concours de toute personne ou organisme pouvant l'aider à s'épanouir harmonieusement.
- La personne accueillie a droit à une information claire et précise sur tous ses droits et devoirs et obligations, ainsi que sur le fonctionnement de l'établissement qui l'accueille.
- La personne accueillie à droit à la protection des informations personnelles la concernant.

La prise en charge d'un usager est personnalisée en fonctions des situations rencontrées. En effet, ils bénéficient de une à cinq demi-journées par semaine de prise en charge pour ceux en attente de réorientation par exemple vers FO de Gammareix, le FAM PHV de Monpazier. En règle générale, ils ne bénéficient pas de plus d'une demi-journée d'accueil par jour. Chaque demi-journée est organisée autour d'une ou plusieurs activités proposées en fonction de leur projet.

La SAJ concoure, par un accompagnement régulier et repéré, à maintenir et enrichir les potentialités de chaque personne dans le respect de leurs différences, de leur histoire, de leurs attentes et besoins. Le panel d'activités proposé dans l'établissement est un support essentiel afin de les aider et les accompagner à trouver ou retrouver un sentiment valorisation d'eux-mêmes, une reconnaissance par autrui.

Ces éléments sont essentiels pour que l'offre de service de la SAJ ait un sens pour les personnes et qu'elles en retirent motivation et satisfaction.

Repérée dans un espace géographique spécifique et dans un planning d'activités adapté, la SAJ permet de structurer, sécuriser et mobiliser les personnes dans un agir et un fonctionnement autre que celui du travail en Esat. L'offre de service de la SAJ sensibilise la personne par des alternatives possibles dans le respect de son intégrité, sa dignité et sa citoyenneté.

La section d'accueil de jour a pour objectifs essentiels :

- De permettre à la personne de bénéficier d'un accompagnement adapté, dans un climat sécurisant et chaleureux.
- D'aider la personne au développement des potentialités, en privilégiant les domaines artistiques, ludiques et d'intégration sociale qui correspondent à ses attentes et besoins.
- De contribuer à l'élaboration et la mise en place du projet de vie de la personne, en la considérant comme principale actrice de son projet.
- De favoriser l'insertion sociale de la personne dans la cité.
- De favoriser l'autonomie de la personne, à quelque niveau qu'elle puisse être.
- De contribuer à la prise en compte de son état de santé (physique et mentale).
- De promouvoir la personne, dans le respect de ses droits et de ses libertés.
- De permettre à la personne de garder son statut de travailleur en Esat le plus longtemps possible.

L'objectif de la SAJ se situe dans l'accueil, le maintien et le soutien des personnes éprouvant des difficultés à répondre aux diverses exigences du travail à temps plein, la base du service repose sur des temps partiels. Celui-ci comporte des phases de soutien favorisant l'épanouissement de la personne en s'appuyant sur des activités diverses.

Les sorties sont propices à l'émergence d'expressions nouvelles en lien avec le désir des personnes accueillies. Elles doivent également amener des orientations à travers l'expression des goûts personnels. Cette participation à la vie sociale recherchée dans les activités qui sont orientées vers l'extérieur passe également par le partenariat. La recherche de partenaire induit la notion de lien social.

La prise en compte du paramètre individuel/collectif, qui est au centre de notre travail permet également, à travers la relation éducative, de valoriser de manière très personnelle le projet d'une personne. Aussi, toujours en association à la notion de plaisir, la découverte ou l'émergence de potentiels donnent lieu à des prises en charges singulières dans le cadre d'activités tel que l'art plastique ou la poterie, l'atelier relaxation, etc. L'intégration du cadre, des limites, la confiance en soi ou le maintien des acquis est avec l'expression de la créativité autant de richesses qui jalonnent le quotidien. Les activités, qu'elles soient socialisantes, culturelles, sportives ont également un enjeu de positionnement entre l'univers singulier de chacun et la réalité d'un collectif. Le travail pédagogique se traduit alors par un accompagnement vers une meilleure prise en compte de soi.

Présentation d'une journée type :

9h/9h30	Accueil des usagers
9h30	Mise en activité
11h	Pause
11h30	Reprise activité
12h20	Départ repas Esat
12h30/13h15	Repas (salle à manger commune de l'Esat)
13h15/14h	Accueil de nouveaux usagers
14h	Mise en activité
15h30	Pause
16h	Reprise activité
16h50	Préparation départ foyer et bus
17h00	Préparation départ foyer FHAR

Pour commenter le tableau reprenant une journée type, voici quelques éléments qui permettent de comprendre le travail fait au quotidien par les professionnelles. Le matin à l'arrivée un temps est consacré à l'accueil, c'est pouvoir proposer un temps d'écoute privilégié afin de prendre en compte ses difficultés et que la personne puisse s'investir de manière plus apaisé en activités.

La SAJ compte un professionnel présent le lundi, mardi et mercredi une fois sur deux. Pour le jeudi et vendredi, la présence des deux professionnelles permet plus de disponibilité de leur part donc en cas de problème spécifique, une d'entre elle peut se dégager avec la personne en difficulté et l'autre éducatrice peut accompagner le reste du groupe pour les activités. Il s'agit de créer la possibilité d'une relation plus personnalisée et privilégiée pour s'occuper de la personne qui se trouve dans un mal être sans que cela vienne impacter le groupe.

5.1.2 - L'accompagnement

Il existe un projet d'activités qui est révisé annuellement notamment avant les vacances d'été. Ce projet reprend toutes les activités qui seront proposées dans l'année à venir. Chacune est élaborée sous forme de fiche et on y retrouve plusieurs items (objectif principal, périodicité, durée de l'activité, nombre de participants et lieu).

La SAJ se doit de répondre aux besoins de chacun dans l'accompagnement d'un quotidien, en respectant le rythme, en veillant à l'épanouissement de chaque personne, en tenant compte de sa fatigabilité, de ses capacités motrices, de sa motivation. La SAJ a pour objectif de permettre à chacun de se construire et de se réaliser différemment. Aussi la SAJ tout en maintenant des acquis, favorise l'émergence et le développement de nouvelles potentialités.

De fait, la SAJ définit ses axes de travail comme suit :

- Maintenir et développer les potentiels manuels et physiques.

- Stimuler les moyens d'expression.
- Valoriser et maintenir les acquis (savoir être et savoir-faire individuels et collectifs).
- Développer l'autonomie quotidienne, et dans la sphère sociale.
- Contribuer à la valorisation et à l'estime de soi.
- Amener la personne à prendre conscience de soi et de l'autre pour développer la notion de respect et de bien-être.
- Rendre les usagers acteurs de leur projet personnalisé.
- Favoriser l'expression des demandes à travers une écoute attentive et empathique.

Il existe à l'affichage un planning collectif d'activité hebdomadaire qui permet aux personnes de se repérer. Chaque usager à un casier qui permet de laisser ses créations en-cours et ses effets personnels. Les activités durent en moyenne de 1h00 à 1h30. Sur les temps de pause, les usagers gèrent ce moment de convivialité qui fait appel à l'autonomie de la personne, ce temps dure en moyenne 30 mn. Cette pause peut générer du stress et des conflits comme, à l'inverse, être un lieu d'échanges propice à la détente. Afin de réguler ce moment, la présence des éducatrices est nécessaire. Toutefois un travail de distanciation est apporté afin que les usagers puissent s'approprier totalement cet espace-temps.

Les professionnelles proposent à chaque participant la mise en œuvre de son projet personnalisé, l'aide à l'organisation de projets collectifs décidés par le groupe et enfin des activités favorisant la création, la socialisation et les liens inter établissement (FOG, FHAR, SAJ de Bergerac, etc.)

Des animations s'organisent conjointement entre le FO de Gammareix et la SAJ sur des activités de type création, pâtisserie, papier mâché et sorties sportives. Cela permet de créer ou de renouer des liens entre les usagers des deux établissements et de partager des moments conviviaux.

En fonction de l'état psychique et/ou physique de l'usager, on se doit de proposer une prise en charge spécifique ainsi que la mise en place de passerelle inter service dans le cadre de la continuité de service et de l'offre d'accompagnement. La prise en charge peut être en effet relayée par un autre service en cas de difficultés passagères et particulières.

La configuration du complexe de Gammareix permet une certaine souplesse dans les différents types de prise en charge :

- Un ouvrier de l'Esat est en arrêt de travail, hébergé au FHAR, il peut bénéficier d'un temps SAJ de manière temporaire qui lui permette de garder un lien avec son environnement habituel.
- Un usager de la SAJ qui présente une fatigue importante et qui ne peut bénéficier de toutes les sorties SAJ, peut être accueilli sur son lieu de vie (ex : FHAR) avec un accompagnement adapté.

5.2 - L'organisation interne de l'offre de service

5.2.1 - Les modes d'organisation interne

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 – 12h30	13h15 – 17 h
Mardi	9h00 – 12h30	13h15 – 17 h
Mercredi	9h00 – 12h30	13h15 – 16 h
Jeudi	9h00 – 12h30	13h15 – 17 h
Vendredi	9h00 – 12h30	13h15 – 17 h

La participation à la SAJ se fait sur deux modes différents, soit avec une indication posée soit sur le libre choix de l'usager. L'accueil est modulé suivant sa volonté, sa dépendance, sa situation personnelle. La singularité se manifeste dans le besoin de la personne par rapport à ses capacités, ses attentes.

5.2.2 - Les activités

Une diversité d'activités créatives, sportives, pédagogiques est animée, source d'épanouissement. Organisées de façon structurée, ces activités participent à soutenir et contenir les personnes auxquelles elles s'adressent. Un autre axe regroupe les champs de la socialisation, des relations avec l'extérieur et des relations à l'autre au travers notamment de la notion de « rendre service à ». L'équipe pluridisciplinaire est engagée dans l'accompagnement de changements nécessaires pour la personne dans le cadre de son projet personnalisé.

Ces activités permettent un étayage important aux personnes accueillies soit par leur contenu, soit par la valorisation qu'elles génèrent. À chaque fois que cela est possible, outre le maintien des acquis et le développement de nouvelles compétences, la SAJ développe au maximum de nouveaux gestes et apprentissages.

Le nombre de participants au groupe d'activités est envisagé pour que chacun s'y retrouve. La composition des groupes est un facteur de stimulation, d'émulation faisant appel aux capacités d'individualisation et d'appartenance à un collectif. Cette individualisation est complétée autant que possible par une adaptation du mode d'accueil (temps partiel, accueil séquentiel) et des horaires de présence dans une prise en compte des besoins et des rythmes respectifs.

Ainsi, un certain nombre d'activités sont proposées en fonction du projet personnalisé de l'usager, du projet global SAJ et des compétences du personnel encadrant.

Concrètement, la semaine est organisée autour de supports d'activités différents. Cette liste d'activités est revisitée tous les ans pour le retour des congés d'été en fonction du projet des usagers.

Le large panel d'activités offre la possibilité d'individualiser au maximum la prise en charge des usagers et répond de ce fait aux besoins repérés, verbalisés et qui apparaissent dans leur projet.

- Activités de création : poterie/émaillage, arts plastiques, confection de bijoux, travail du bois, papier mâché, construction d'un jeu de tarot.
- Ateliers relaxation.
- Activités de pleine nature : randonnées, soins des animaux (poulailler), ferme de Meynard (médiation animale).
- Activités de socialisation : sorties culturelles, sorties de découverte, repas SAJ, ventes des créations SAJ sur les marchés, salon de thé, médiathèque, pâtisserie, culture du cœur.
- Activités en lien direct avec l'Esat : prestations de service ponctuelles (ficelle et étiquette), participation aux points forts de l'année (Noël, voyage de l'Esat, repas d'été).

Depuis de nombreuses années, la SAJ effectue quelques activités de sous-traitance (étiquette et ficelles), cela permet de financer des sorties supplémentaires. Une activité dite de « poulailler » existe depuis plusieurs années, sachant que le projet de la SAJ est orienté différemment, il apparaît que cette activité n'apporte qu'un intérêt limité et une faible adhésion de la part des usagers.

La prise en compte de toutes opportunités innovantes est nécessaire à la mise en mouvement du service et au bien-être des personnes. En effet, le déroulement de la semaine type reprend des éléments planifiés, elle n'exclue pas une grande part de souplesse.

De plus, au niveau des sorties de fin d'année (Juin et Juillet), la SAJ propose des sorties thématiques ou certains ouvriers de l'Esat peuvent participer exceptionnellement au titre d'un soutien ponctuel.

5.2.3 - Les moyens matériels

La SAJ fait partie du complexe de Gammareix, les locaux se situent en contrebas, excentrés de l'Esat et proches du foyer d'hébergement et d'animations rurales.

La SAJ est une infrastructure où l'on retrouve un sas d'accueil, une salle d'activité liée au bricolage, une salle de relaxation, une salle d'activité dite de création, un bureau, deux WC et une cuisine

pédagogique. Les diverses pièces sont une réponse face à chaque situation dans laquelle peut se trouver l'usager.

Un véhicule 9 places est à mis à disposition de la SAJ par le foyer attenant car non utilisé en journée.

5.2.4 - Les principales procédures

5.2.4.1 - L'admission

Une procédure d'admission est en cours d'élaboration, elle est référencée sous le numéro 03-11.

Toute admission à la SAJ est précédée d'un stage d'évaluation. La période d'évaluation fait systématiquement l'objet d'un bilan écrit, accompagné d'une réunion regroupant un éducateur de la SAJ, un représentant du service pédagogique et le moniteur référent de l'ouvrier à l'Esat. En fonction des projets, d'autres intervenants professionnels tels que l'assistante sociale, la psychologue, etc. peuvent y être associés.

Lorsque la décision d'un accompagnement à la SAJ est prise, une demande d'orientation est réalisée auprès de la MDPH. L'admission à la SAJ est obligatoirement soumise à l'autorisation d'accompagnement par la CDAPH. La procédure d'admission prévoit la constitution d'un dossier (courrier MDPH, représentant légal, famille…).

Concernant l'admission d'un usager, le temps de prise en charge à la SAJ est défini dans le temps (exemple : 6 mois à 1 an maximum).

Action n°3 : Créer une procédure d'admission.

5.2.4.2 - Le projet personnalisé

Le formulaire 4-11 désigne la trame pour l'élaboration du projet personnalisé des usagers de la SAJ de Gammareix.

L'emploi du temps de chaque personne est mis en place en fonction de son projet personnalisé. Des réajustements sont faits en cours d'année, et les ateliers répondent aux besoins des personnes et permettent d'améliorer, de maintenir de développer ses capacités.

Le projet personnalisé est réalisé à partir des évaluations et observations faites par les différents professionnels animant les différents ateliers. Le comportement des personnes dans chacun des ateliers, leur motivation, leurs intérêts, tout est évalué.

Ces actions concrètes tiennent compte des potentiels observés chez les personnes et des choix qu'elles font. Le projet personnalisé propose un accompagnement adapté aux besoins, demandes et potentialités de la personne. Il a pour objet de maintenir ses acquis et à développer ses capacités en vue d'une plus grande autonomie. À travers la mise en œuvre d'activités collectives, différents objectifs individuels sont travaillés, répondant ainsi aux besoins formulés ou identifiés. La participation active de l'usager est recherchée dans tous les domaines qui concernent son accompagnement et à toutes les étapes de son projet personnalisé.

Le projet d'accompagnement entre la SAJ et les foyers d'hébergements (FHAR, foyer Augiéras, foyer de la Brunetière) pour des cas précis est travaillé de manière conjointe en réunion de coordination pour répondre à des problématiques spécifiques. Le projet personnalisé de l'usager de la SAJ est indépendant de celui de l'Esat. Les objectifs d'accompagnement sont décrits dans deux documents différenciés, respectifs à chaque établissement, identifiés par la spécificité de leurs projets.

Action n°4 : Créer une procédure de projet personnalisé.

5.2.4.3 - La sortie

La sortie définitive de la SAJ pourra faire l'objet d'une procédure. L'essentiel des sorties SAJ sont en corrélation avec la sortie Esat. En effet, en quittant l'Esat, l'usager quitte également la SAJ. En fin de prise en charge, une évaluation est produite et l'on peut définir la nécessité de continuer et/ou d'arrêter cette prise en charge spécifique.

Action n°5 : Créer une procédure de sortie.

5.3 - L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture

5.3.1 - Les partenaires internes à l'association

La SAJ bénéficie du soutien des différents professionnels de l'Esat :

- Assistante sociale.
- Médecin coordonnateur.
- Médecin psychiatre.
- Psychologue.
- Educateur sportif.

Un partenariat existe avec le FO de Gammareix autour de plusieurs types d'activités et avec le FHAR concernant certaines prises en charge spécifique (paragraphe 5.1.2).

La section travaille conjointement avec la SAJ de l'Esat de Brousse / St Christophe.

Dans une logique d'ouverture, la SAJ s'engage à construire ces partenariats. Les professionnels doivent avoir une bonne connaissance du réseau local et créer des liens qui leur permettent de proposer des accompagnements diversifiés et innovants, adaptés aux projets personnalisés des usagers. La SAJ favorise le développement personnel et social des personnes accueillies en accord avec leurs choix, leurs rythmes et leurs projets. La SAJ se positionne comme partenaire avec la SAJ de Bergerac afin de mettre en commun des sorties et/ou des projets, et convient d'un travail, en lien avec le FO du site, cela permet des échanges enrichissants et des connaissances transversales. Il est à noter qu'un travail de partenariat est en place avec la SAJ de Bergerac sur des activités de création et de relaxation ainsi qu'avec le FO de Gammareix sur des activités de création et pâtisserie. Une volonté est affirmée de travailler en partenariat inter établissement.

Depuis Juillet 2014, le planning des activités de la SAJ a été travaillé conjointement avec les intervenants de l'Esat sous la forme d'un tableau de propositions d'activités en lien avec le projet personnalisé des usagers. Après analyse de leurs remarques, le planning en tient compte et sera mis en place tous les ans.

Action n°6 : Développer et formaliser des partenariats internes

5.3.2 - Les partenaires externes

5.3.2.1 - Les partenariats liés aux missions

Les partenaires de la SAJ :

- Les familles et représentants légaux.
- La MDPH (maison départementale des personnes handicapées).
- Les CMP (centre médico psychologique).
- Les autres associations et établissements.
- Les médecins.
- Les services sociaux et les associations du secteur médico-social.
- Les bénévoles ou intervenants extérieurs.

- Le centre de formation médico-social.
- DMS (développement médico-social).

Depuis quelques années, la SAJ travaille en réseau avec le salon de thé « le victoria », les mairies de Bergerac, Lalinde et Monpazier pour les sorties marchés (vente et exposition). Un travail de sous-traitance occasionnelle pour des étiquettes s'opère avec Blason d'or ainsi qu'un travail avec la société BIP de Condat pour la confection des ficelles qui servent à transporter les briques.

Action n°7 : Développer et formaliser des partenariats externes.

5.3.2.2 - L'ouverture sur les ressources locales

Dans le cadre des activités proposées par la SAJ pour l'accompagnement des usagers, de nombreuses ressources locales vont être sollicitées. Ces ressources ont toujours été utilisées de manière ponctuelle et ne permettent pas automatiquement la mise en place de travail en réseau.

Ainsi, la SAJ utilise les ressources naturelles liées à la ruralité (lacs, forêts, parcs…). Il lui arrive d'organiser des activités en passant par des entreprises inscrites dans le champ du loisir (cinéma, bowling…). Enfin, le département dispose de nombreux sites culturels tels que le Bournat, le château de Bridoire, le pôle de la préhistoire, etc.

6 - Les principes d'intervention

6.1 - Les sources des principes d'intervention

La valorisation des personnes accompagnées est l'une des composantes essentielles de l'accompagnement, ceci en évitant des activités infantilisantes, en travaillant sur le développement de réseaux à l'extérieur de la structure.

Les membres de l'équipe, que ce soit à travers leur façon d'être avec les personnes ou dans les propos qu'ils tiennent, militent pour la reconnaissance de l'activité des personnes accueillies. Dans le travail au quotidien avec les usagers, les éducatrices doivent garder une distance éducative et un positionnement clair auprès d'eux car un transfert mal géré (au sens psychanalytique) pourrait être source de difficultés dans sa prise en charge.

Les temps informels permettent l'expression des désirs des personnes et leur choix. Elle se positionne en Sujet dans son rôle de décideur lui permettant d'exprimer ses désirs.

L'éducateur est en appui ponctuel. De par sa place, il vient limiter les débordements et procure un sentiment de sécurité pour l'usager. Il établit une relation de confiance avec ce dernier, qu'il aide lorsqu'il en fait la demande.

Toutefois, ce travail n'est rendu possible, pour chacun, que lorsque l'équipe joue un rôle d'étayage notamment dans les champs d'expression de la liberté individuelle dans le cadre d'un collectif.

6.1.1 - La relation éducative

Elle est au cœur du métier. Elle permet à la fois de rassurer, d'encourager, de motiver ou tout simplement de cheminer un temps avec la personne qui est confiée au service. Si cette relation est différente d'un individu à l'autre, s'appuyant sur une rencontre singulière, elle est définie par les conditions de la création de cette relation particulière, elle est la reconnaissance inconditionnelle de l'autre dans toute sa dimension. Cette reconnaissance relève de dimensions éthiques et déontologiques.

C'est dans cette humanité partagée que sont puisées les ressources qui permettent de construire une relation éducative en dépit des difficultés de chacun. Aussi, même si l'expression de l'autre est déformée, que sa perception du réel apparaît comme complexe, elles sont à reconnaître. L'intérêt

qui est porté à l'autre, le vécu authentique qui est le socle des actions à venir, appelle la notion d'empathie et d'authenticité. Des actions qui se font avant tout à la faveur de la bientraitance de l'usager.

6.1.2 - La structuration des pratiques pédagogiques

La structuration des pratiques pédagogiques doit créer des situations variées favorisant la communication et les échanges. Elle doit se faire, ou se modifier de façon à ce que :

- Soient favorisées toutes les formes d'expression.
- Les apports extérieurs deviennent éléments de culture et d'éducation.
- Soient construits et existent, des lieux et temps de parole, la prise en compte de toutes les demandes.
- Soit favorisée la prise de responsabilité, afin de chasser l'inertie et réanimer la créativité.
- Soit transformée l'autonomie où à la dimension individuelle s'ajoute une dimension collective.

Les pratiques pédagogiques en SAJ proposent un type d'intervention qui doit permettre de développer chez l'usager un rôle d'acteur. Partant du potentiel réel de chacun, elle formera l'esprit de façon différente : esprit critique, expériences multiples, vérification d'hypothèses, réseau de communication de plus en plus vaste, etc.

Dans ce contexte et dans les préoccupations quotidiennes, la finalité de la SAJ résidant dans la prise en charge sociale et culturelles de ces personnes, l'équipe s'attache à conduire de manière efficiente, la mise en place de moyens effectifs pour que l'usager soit reconnu comme véritable acteur et adulte à part entière dans l'établissement et à l'extérieur.

6.1.3 - Le management participatif

Conformément aux RBPP sur le projet, la philosophie managériale mise en œuvre s'inspire largement de méthodes participatives pour développer le projet de la SAJ de Gammareix.

L'état d'esprit participatif reste le moyen pour permettre l'évolution, la mise en action des innovations nécessaires, le positionnement de tous en qualité d'acteur, ce sont là les valeurs d'une culture nécessaire à l'évolution des pratiques.

Cela nécessite les besoins d'un management de proximité pour organiser, piloter et régler les difficultés rencontrées, de dégager des points de consensus et d'agir sur l'organisation.

6.2 - La gestion de paradoxes

6.2.1 - Personnalisation de l'accompagnement et collectif

Les activités proposées par la SAJ se déroulent parfois à l'extérieur de la structure. Lorsqu'un usager s'inscrit dans une activité est qu'il ne se sent pas bien, la SAJ doit s'adapter car il peut arriver que celle-ci soit annulée au détriment du groupe. En effet, lorsqu'il n'y a qu'un seul encadrant, celui-ci est dans l'obligation de rester sur place afin d'assurer une veille auprès de l'usager souffrant, ceci dans le cas où un retour à son domicile n'est pas possible.

Le développement du laisser agir est primordial car il autorise et révèle les potentiels. Toutefois, la difficulté réside à répondre aux attentes individualisées sans que cela nuise à la dynamique de groupe notamment lorsque l'éducatrice est seule sur la section.

L'ensemble des activités vise l'épanouissement de la personne et il est nécessaire de constater que l'accompagnement proposé sur la SAJ repose sur le rapprochement de la position de l'individu par rapport au collectif. Cet aller-retour permanent de l'un à l'autre est la base du travail de socialisation. En effet, à l'intérieur de la structure, les ateliers sont des lieux de médiatisation dans lesquels la dynamique de groupe est le premier levier de l'action. À l'extérieur de la structure, le travail entamé

sur l'adoption de comportements adaptés par le groupe et a fortiori par les individus qui le composent, permettent la découverte de nouveaux environnements.

6.2.2 - Autonomie et sécurité

Dans le projet de l'usager, un travail sur la responsabilisation et sur l'autonomie (physique et psychique) est conduit tout en maintenant un sentiment de sécurité. Certains usagers accueillis se voient confier des actions particulières qui développent cette autonomie.

6.2.3 - Socialisation et ruralité

De par sa situation géographique, la SAJ est confronté à la problématique de distance et de temps notamment pour rejoindre la ville de Bergerac ou les villes environnantes. Malgré cette contrainte, on retrouve de nombreux projets personnalisés axés sur cette demande de socialisation. Le travail de socialisation est soumis à des moyens de déplacement et des contraintes de temps et d'éloignement qui doivent être prises en compte pour mener à bien le projet personnalisé des usagers.

6.2.4 - Temps de production et temps SAJ

Avant l'écriture du présent projet, le paradoxe était que la SAJ était considéré comme un soutien de l'Esat. L'évaluation externe l'a repérée comme un établissement à part entière indépendant de l'Esat. En effet les temps de production étaient opposés aux temps SAJ engendrant des incompréhensions entre les professionnels.

Le planning de la SAJ est revu de façon annuelle. Une proposition est faite par les éducatrices. Ces hypothèses remises, certaines modifications sont apportées pour éviter que le temps SAJ ne soit préjudiciable aux temps de production. En effet, sur certaines activités SAJ, ce sont les travailleurs les plus autonomes dans leur travail qui sont concernés en même temps, et cela a une incidence sur l'organisation des ateliers de l'Esat.

Le planning des activités est validé par le responsable pédagogique de l'Esat, en tenant compte de ces paramètres.

6.3 - Les modalités de régulation

Une réunion de service pour les soutiens et la SAJ est organisé de manière mensuelle, on y retrouve les professionnelles du service, l'éducateur sportif et le responsable pédagogique qui anime cette réunion, un compte rendu est réalisé et diffusé.

6.3.1 - Mise en place d'un espace de réflexion éthique

Les modalités qui facilitent la mise en œuvre d'une réflexion éthique dans la SAJ sont recherchées, ainsi que les bénéfices apportés par cette démarche aux usagers, à leurs proches et aux professionnels.

L'éthique est appréhendée comme une approche globale de questionnement qui interroge le sens des missions.

En posant la nécessité de cette réflexion collégiale sur les pratiques professionnelles, l'éthique contribue à fonder le socle dans lequel s'inscrit l'ensemble des recommandations de bonnes pratiques professionnelles que l'ANESM est amenée à élaborer.

Ces recommandations traversent et interrogent différents domaines, tels que :

- Le droit des usagers
- La bientraitance ou la prévention de la maltraitance, etc.

Dans ce contexte, l'éthique consiste en une pratique de la distanciation et de la réflexion pour une prise de décision collégiale cherchant à concilier au mieux des impératifs juridiques, déontologiques et humains dans une décision singulière.

Cette nécessaire réflexion sur les principes à adopter dans les situations rencontrées prend tout son sens au regard des deux éléments propres aux accompagnements :

- La vulnérabilité des personnes accueillies et accompagnées qui appelle une responsabilité des professionnels en conséquence.
- La complexité naissante des situations où les professionnels se trouvent confrontés, qui rendent bien souvent complexe les impératifs juridiques et déontologiques sans une réflexion permettant les ajustements dans la pratique.

Appréhendé sous forme d'une approche globale de questionnement du sens des missions, la SAJ développe une démarche éthique associée à un questionnement sur les pratiques, les projets à mettre en œuvre, la remise en question de chacun et la prise de décision. Il est par conséquent nécessaire d'avoir cet espace où on décrit les valeurs et les fondamentaux et où l'on met en place une réflexion sur l'acte pédagogique, car chaque rencontre avec l'usager est nouvelle et réclame de la réinventer, sur le rapport des professionnels à l'autre, handicapé ou pour enrichir la place qu'occupent les hommes et les femmes salariés et usagers, sur la qualité des pratiques auprès des personnes qui sont confiées à la SAJ et de la place qui leur y est accordée.

L'idée est de se concentrer sur la question éthique, au nom de la dimension humaine, qui est au cœur des interactions du champ médico-social, où on ne peut renoncer aux valeurs qui fondent les missions à conduire auprès des personnes et dont il faut assurer le respect et les droits, mais aussi sur des références, au service de la décision pour laquelle cette question éthique sera une forme de « conscience éclairée » donnant des repères au management et un rôle de veille pour donner davantage de sens aux actions.

6.3.2 - L'accompagnement dans le projet par la mise en place de l'analyse des pratiques

L'analyse des pratiques est un espace ressource qui a également des objectifs pédagogiques centrés sur le développement de la capacité de chaque membre de l'équipe, à échanger avec ses collègues sur la pratique, sans forcément être dépendant d'un intervenant extérieur.

L'analyse des pratiques, dans ce cadre, devra être renforcée en analyse avec le groupe sur leur manière de poser des questions et d'échanger, ceci dans le cadre. L'objectif est donc d'apprendre aux membres de l'équipe à se poser des questions de façon constructive.

L'analyse des pratiques concerne le professionnel et porte sur les actes et les gestes qu'il peut poser dans le cadre de l'exercice de son métier.

L'analyse des pratiques se situe donc sur deux plans :

- L'éclairage disciplinaire sur les pratiques et leurs « conséquences » pour les usagers.
- L'aide à la théorisation de la pratique.

La participation est nécessaire dans la mesure où il s'agit bien de réfléchir sur les actes professionnels et sur les pratiques des salariés.

Cet espace ressource, à partir d'une pratique quotidienne, capitalise l'expérience en la reliant à des concepts théoriques, mais a aussi comme objectif de développer la capacité des membres de l'équipe à échanger, à se questionner, à réfléchir sur leurs pratiques : dans ce sens on peut parler d'analyse de pratique didactique. Il s'agit de faire progresser la capacité des professionnels à réfléchir et échanger sur leurs pratiques.

6.3.3 - La prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance

La SAJ met en place les moyens suivants :

- Recueil de la parole de la personne, avant, pendant et après sa réunion de projet personnalisé.
- Sollicitation de la participation des représentants légaux (familles/organismes) à l'élaboration du projet personnalisé.

- Mise en place de groupes d'expression « pédagogie de la participation » : des séquences mensuelles permettent d'aborder des sujets reliés à la citoyenneté et aux droits des personnes.
- Groupes participatifs : à l'instar de la révision des outils de la loi 2002-02 (en 2011), le travail concernant la révision du projet d'établissement a appelé la création de groupes de réflexion impliquant (notamment) des usagers.
- Groupes d'analyse des pratiques, mis en place en 2014.
- Formation collective de l'intégralité du personnel du complexe de Gammareix : en 2013, intervention de J-Louis CHAPELLIER « Bien » et « Mal » traitance.
  Auparavant, les professionnels ont bénéficié d'informations sur les indicateurs institutionnels de maltraitance et sur les recommandations de l'ANESM.
- Développement de la connaissance des RBPP auprès de chaque professionnel : transmission des synthèses essentielles et échanges : *en Copil Qualité du complexe, * en réunions techniques.
- Mise en œuvre d'une organisation interne de signalement et de traitement en cas de situations de maltraitance. Cette organisation se réfère à la procédure associative de gestion des risques de maltraitance (Pro N°12-01). Elle permet la circulation de l'information au niveau du staff de cadres et des personnes concernées.
  La réunion des professionnels vise à évaluer la situation, à analyser et à prendre les dispositions nécessaires, en temps opportun (en direction de la victime, de l'agresseur…), le cas échéant à enclencher un signalement auprès du Procureur de la République.
- Mise en place d'un registre de signalement interne des situations à risque de maltraitance dont la vocation consiste à :
  - ✓ Repérer des situations à risque ou suspicion de maltraitance.
  - ✓ Informer les responsables de la prise en charge des situations à risque.
  - ✓ Assurer le suivi immédiat des actions correctives.
  - ✓ Analyser les causes et conserver l'historique des situations déclarées.
  - ✓ Favoriser la définition de mesures de prévention de la maltraitance et l'évaluation des actions effectuées pour lutter contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance.
- L'utilisation de fiches de dysfonctionnement peut permettre de faire remonter des situations complexes, d'en assurer le traitement, de rendre lisible la communication jusqu'au siège de l'association et d'en vérifier le suivi effectif.

7 - Les professionnels et les compétences mobilisées

7.1 - Les professionnels

7.1.1 - L'organigramme

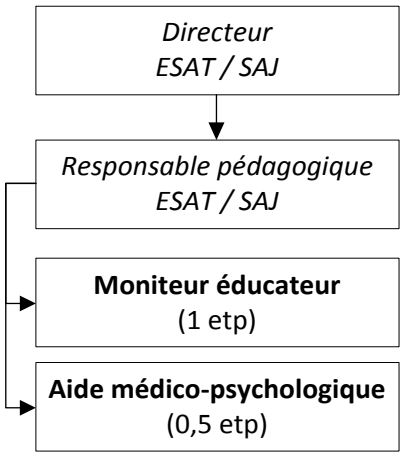

7.1.2 - Les compétences et missions particulières

Les fonctions et responsabilités de chaque professionnel sont inscrites dans leurs fiches de poste respectives signées lors de leur entretien annuel. Les fiches de poste sont nominatives et reprennent la fonction globale en lien avec le projet associatif, les missions et activités en lien avec le projet de service et les compétences requises ainsi que les moyens mis à disposition.

On peut cependant relever quelques compétences particulières. En effet, la ME (monitrice éducatrice) a suivi une formation qui a pour but de pouvoir la positionner en tant que personne ressource dans l'accompagnement et la formation de stagiaires (essentiellement AMP, ME). Cette formation positionne l'établissement comme lieu d'accueil de stagiaires au sein d'un organisme formateur (CEF Bergerac, etc.)

Chaque année, des entretiens annuels sont réalisés par le responsable pédagogique auprès des professionnels de la SAJ. Ces entretiens viennent préciser et évaluer les objectifs de chaque salarié pour l'année passée et à venir.

Une AMP travaille sur les deux SAJ, cela permet de pouvoir travailler en lien et pouvoir imaginer des activités et des sorties communes. Cette richesse est importante dans la dynamique que doit porter la SAJ dans son ouverture vers l'extérieur.

7.1.3 - Le référent de l'usager

Le travail sur la notion de référence revêt à la SAJ plusieurs aspects. Le référent est celui qui souscrit aux exigences du projet personnalisé des usagers, qu'il accompagne dans le cadre de ses fonctions et de la mission définie dans le présent projet d'établissement.

Il partage l'information, en appui avec le responsable pédagogique, et la confronte aux observations des différents membres de l'équipe en réunion de coordination.

Il se positionne comme un interlocuteur privilégié et doit, à travers un travail d'objectivation, fournir des rapports d'observations et se faire le témoin de l'évolution de la personne. À travers l'évaluation qu'il aura réalisée, les objectifs figurant dans le projet personnalisé de l'usager seront évalués. Il doit bâtir un dialogue avec la personne accompagnée qui peut être riche de projections singulières et significatives. Tiers régulateur, sa place de proximité avec l'usager le situe dans un rôle de premier plan.

Dans la prise en charge individuelle de l'usager, il se trouve être placé par sa fonction au cœur de la dialectique entre l'usager, la SAJ et sa famille.

Il accompagne la personne accueillie de s'engager dans un processus de progression individuelle.

L'équipe pluridisciplinaire étant pour lui le support d'un questionnement à la fois éthique et technique, le point d'appui pour réévaluer continuellement sa fonction vis-à-vis de l'usager.

7.1.3.1 - Le référent professionnel ressource pour l'usager

Il est le professionnel désigné pour suivre personnellement l'usager. Il instaure une relation personnalisée qui le fait entrer dans un rôle d'écoute, d'observation et de guidance et assure la continuité et la cohérence du parcours de l'usager.

Il établit un travail relationnel, qui est du domaine de la confiance réciproque, tisse des liens empreints d'empathie, de compréhension et de grande proximité.

Pour l'usager, il est la personne ressource qui entretient une relation de qualité. Il se doit de pouvoir expliquer son action, ses choix, ses orientations par rapport au premier projet personnalisé, qui a été défini avec l'usager en équipe pluridisciplinaire.

Avec le responsable pédagogique, ils sont les interlocuteurs privilégiés des différents partenaires de la SAJ en réponse au projet de l'usager.

7.1.3.2 - L'évaluation et le référent

L'évaluation des situations doit être régulière. Le référent et le responsable pédagogique sont garants de l'évolution de ces dernières, ils en assurent le suivi et la coordination.

L'équipe pluridisciplinaire, dont les membres à leurs niveaux respectifs doivent jouer un rôle de tiers, questionne les interventions vis-à-vis de l'usager dans l'élaboration de son projet personnalisé.

De même, il est nécessaire de jalonner le parcours de l'usager par des écrits qui formalisent à la fois son évolution, mais aussi la mise en œuvre de l'action pédagogique.

Les réunions de coordination permettent de faire des bilans réguliers et peuvent réunir les différents partenaires qui interviennent auprès de l'usager.

Le référent peut être pour certain un repère, force est de constater que la relation duelle référent / référé est vécue de manières différentes. Ce dialogue entre la personne accompagnée et son référent peut être riche de projections singulières et significatives ou comme se limiter à une relation transférentielle. Le référent est le garant d'une réflexion active et de l'investissement des personnes qu'il accompagne plus particulièrement.

Le référent est invariablement celui qui souscrit aux exigences administratives relatives aux personnes qu'il accompagne dans le cadre de sa mission particulière. Il est celui qui centralise l'information et s'appuie sur les observations des différents membres de l'équipe.

Également à l'écoute des familles, le référent se positionne comme un interlocuteur privilégié. Il doit, ainsi, à travers le travail d'objectivation à partir de la synthèse des différents regards croisés fournir les rapports d'observation demandés et se faire le témoin de l'évolution de la personne sur la structure à travers les écrits qu'il aura réalisé.

Le référent de l'usager est à même de rappeler les objectifs figurant dans le projet personnalisé car il en est le premier rédacteur. Après avoir appréhendé l'aspect technique de la référence, aspect qui s'impose à chaque professionnel, nous abordons également cette notion à travers le filtre de la relation.

Rédigé par le référent de l'usager, le projet personnalisé se situe au carrefour des observations de l'équipe et des désirs. Régit sur le principe de réalité qui peut parfois être une limite (contexte, difficultés passagères), le projet est en mouvement et évolue dans le temps. Dans un souci de considération des personnes, le projet est constitué d'axes de travail tels que la socialisation et l'autonomie qui se déclinent en actions concrètes et personnalisées.

7.2 - Les réunions

Titre	Fréquence, jour et horaire	Sujet / contenu	Participants	Animateur	Compte-rendu (O/N et qui)
Réunion plénière	Mensuelle (mercredi de 16h à 17h)	Fonctionnement	Esat /SAJ	Directeur	Secrétaire
Réunion de fonctionnement	Mensuelle (1er vendredi du mois de 11h30 à 12h30)	Fonctionnement SAJ	SAJ/ éducateur sportif	Responsable pédagogique	Responsable pédagogique
Réunion clinique	Mensuelle (vendredi de 11h à 12h30)	Temps cliniques sur les usagers	Psychologue, SAJ, éducateur sportif	Psychologue	non

Titre	Fréquence, jour et horaire	Sujet / contenu	Participants	Animateur	Compte-rendu (O/N et qui)
Réunion projets personnalisés	Défini en fonction du calendrier	Projet personnalisé	Responsable pédagogique SAJ	Responsable pédagogique	Responsable pédagogique
Réunion de coordination	Jeudi matin	Avenant, projet personnalisé	Equipe médico psycho social, responsable pédagogique, moniteur atelier, SAJ	Responsable pédagogique ou Directeur	Secrétaire

7.3 - La dynamique du travail d'équipe

Une partie des réunions décrites permettent d'assurer une coordination et/ou une mise en lien entre les différents professionnels de la SAJ mais aussi entre ceux de la SAJ et ceux de l'Esat.

Ainsi, la réunion de coordination est un temps permettant d'échanger sur la situation des usagers. Les professionnels peuvent se saisir de ce temps pour remonter des observations sur les usagers, demander un avis sur l'accompagnement, faire part des difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

De par le fonctionnement du service, la créativité ainsi que la réactivité composent et comprennent un emploi du temps établi permettant de se saisir des désirs des personnes accompagnées et de reconnaître des moments forts, dans un quotidien vivant et animé.

Une coordination quotidienne se fait entre les éducateurs de la SAJ afin d'assurer les transmissions.

Les réunions de projet personnalisé ainsi que les réunions intermédiaires (réunion ponctuelle lorsque la situation de la personne le nécessite) sont l'occasion privilégiée pour croiser les avis de tous les professionnels impliqués dans le projet d'une personne accueillie.

De par leurs aptitudes propres, les capacités qui sont développées ainsi que leurs différents parcours, les membres de l'équipe pluridisciplinaire se complètent et sont complémentaires. Leur polyvalence est une source de richesse dans l'accompagnement des personnes, ainsi que leurs regards croisés qui permettent à chacun de se questionner sur la singularité des problématiques des personnes accueillies, comme sur les situations auxquelles ils sont confrontés.

Les enjeux du travail en équipe supposent de la confiance, du respect et du soutien.

8 - Les objectifs d'évolution, de progression, et de développement

8.1 - La démarche qualité et les évaluations

8.1.1 - Présentation

La coordination de la démarche qualité associative est assurée par le siège social. Ce dernier :

- Donne la ligne de conduite
- Pose certaines actions comme prioritaires
- Assure la gestion documentaire du système qualité
- Assure une veille documentaire et réglementaire
- Conseille et assiste les établissements et services :
    - dans la mise en place de nouvelles organisations de travail
    - dans la rédaction de rapports, projets, formulaires, procédure, etc.

- Contrôle le bon respect des règles législatives et associatives, via des audits notamment
- Assure les choix stratégiques (planning, modalités, prestataires…) en ce qui concerne les évaluations internes et externes.

Chaque établissement et service dispose d'un ou plusieurs PRQ. Cette (ces) personne(s) est (sont) chargée(s) d'animer la démarche qualité en lien avec le directeur et le chef de service. Elle reçoit une formation à la démarche qualité.

Un comité de pilotage qualité est en place dans chacun des complexes de l'association. Il est composé des cadres intermédiaires et des PRQ des différents établissements et services ainsi que de l'assistante qualité. Il est animé par le directeur du complexe. Il a pour but d'organiser, de coordonner et de planifier la mise en œuvre de la démarche qualité sur le complexe.

8.1.2 - L'évaluation interne

L'évaluation interne de l'Esat a eu lieu en 2009, il est écrit que la SAJ vient pallier les difficultés rencontrées par certains travailleurs. Elle propose des activités de type occupationnel et reste favorable à un accompagnement personnalisé des usagers. A ce moment-là, la SAJ était considéré comme un soutien de l'Esat et non comme un établissement donc on retrouve l'évaluation de la SAJ dans le rapport final de l'Esat. Les résultats détaillés de l'évaluation interne ont étaient présentés, les actions ont été directement intégrées et classées par thèmes.

8.1.3 - L'évaluation externe

Ce fut la première évaluation réalisée au titre de la SAJ (bien distinct de l'Esat). Elle a eu lieu aux mois de Mai et Juin 2013. Celle-ci a été menée par le cabinet aD~Venir. Elle a fait l'objet d'un rapport d'évaluation dont un bilan a été communiqué auprès de l'ensemble des salariés de l'établissement.

En règle générale, l'évaluation externe a mis en avant la nécessité de considérer la SAJ comme un établissement à part entière. Il a donc été préconisé de mettre en place tous les documents et procédures obligatoires soit : le projet de service, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement.

8.1.4 - Les autres modes d'évaluation en interne

Un audit de la SAJ et de l'Esat de Gammareix s'est déroulé du Jeudi 24 Janvier au Vendredi 9 Février 2013 et a été assuré par le service qualité de l'association. Les interventions se sont alternées entre des temps d'immersions dans le quotidien, auprès de l'ensemble des professionnels et des usagers, la participation aux différentes réunions, l'organisation d'entretiens auprès de l'ensemble du personnel. De plus, une étude complémentaire a permis d'étudier les outils de travail.

L'audit a été réalisé suite à une démarche associative, s'appliquant à l'ensemble des établissements et services.

8.2 - L'évaluation du projet

8.2.1 - Le suivi du projet

Le suivi du plan d'action (du projet, mais pas seulement) est réalisé au fil de l'eau par chacun des responsables. Un bilan annuel est étudié au comité de pilotage qualité du mois de Février, en prévision de la rédaction des comptes administratifs. En amont de ce CoPil, chaque cadre recense les informations auprès de ses équipes.

8.2.2 - La révision du projet

Le projet est rédigé pour une période de cinq ans (CASF, art. L.311-8). Cette durée peut être raccourcie (et en aucun cas prolongée) en fonction des évolutions constatées sur la structure.

Au bout de quatre années, la démarche d'évaluation globale est lancée, en prévision de la révision du projet. Selon le moment où intervient l'évaluation (interne ou externe) dans le cycle du projet, les conclusions évaluatives participeront à l'actualisation du projet.

8.3 - Conclusions sur les perspectives d'évolutions

Le plan d'action associatif (le PAQ, pour plan d'amélioration de la qualité) où est formalisé le suivi de toutes les actions de l'association de diverses provenances : évaluations internes et externes, audits, inspections, actions décidées en réunion, etc. Les actions du PE-PS sont intégrées dans ce plan d'action.

Pour améliorer le suivi du projet, il convient de faire un point d'étape annuel ou les professionnelles et le responsable pédagogique lors d'une réunion spécifique PE feront le point quant aux orientations du projet et l'avancement du projet. Cette réunion s'appuiera sur des analyses issues des activités des projets.

La mise en place dans le cadre du Copil/qualité d'un suivi PE

Cette démarche doit permettre :

- Le pilotage ainsi qu'une veille au bon fonctionnement et au déroulement des actions inscrites au PE.
- D'assurer le suivi du projet et aider les choix stratégiques, de permettre à l'équipe de suivre les évolutions du projet.

Le Copil doit être une représentation des intervenants impliqués dans celui-ci.

Il s'appuiera sur des analyses issues des activités du projet, il s'agira également :

- De planifier les étapes clés du projet,
- D'analyser les actions proposées,
- De décider des orientations stratégiques des actions concernant le suivi du projet.

Action n°8 : Intégrer, dans le cadre du comité de pilotage qualité, un espace dédié au PE qui regroupe des personnels devant rendre les arbitrages nécessaires à la conduite du projet, et à son évaluation.

Les lignes directrices de ce projet mettent en exergue un certains nombres d'actions à conduire et progressivement à intégrer au plan d'action qualité.

La SAJ est un établissement à part entière du complexe de Gammareix, un travail de partenariat est déjà mis en place avec les 2 foyers du site (FO et FHAR). Depuis quelques mois, des rencontres ont lieu aussi avec la SAJ de Bergerac sur des randonnées et certaines activités. La SAJ doit continuer à développer ce type d'actions en créant des liens en externe, tout ceci reste à développer. De nouvelles activités sont proposées depuis la rentrée comme la relaxation, la création d'un jeu de tarot et une réflexion est en cours pour accueillir une exposition itinérante de créations et peintures. L'ouverture sur l'extérieur est primordiale pour se faire connaître et reconnaître les activités proposées par la SAJ de Gammareix.

Ce projet d'établissement développe les orientations associatives figurant dans le projet associatif. Il prend également appui sur les éléments provenant des évaluations, des audits réalisés et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Il a pour vocation d'assurer la lisibilité de l'action et du fonctionnement de la SAJ, d'assurer l'optimisation et la promotion de la qualité des prises en charge des usagers, d'assurer le respect de principes déontologiques et éthiques, de renforcer la place de l'usager et de sa famille, de ses droits et liberté.

Ce projet est un outil de management, qui nécessite de travailler sur des facteurs de régulation et d'avoir des lieux d'échanges et des pratiques qui tiennent compte des actions et des avis de chacun.

Dans cet esprit il nécessite la mise en place d'une organisation, d'un organigramme qui permette :

- Un management participatif.
- Une philosophie managériale axée sur la confiance.
- Un appui sur les RBPP.
- La mise en place d'un management de proximité.
- Les moyens d'améliorer la communication.
- La construction d'une autonomie encadrée.
- Le renforcement d'un esprit collectif et coopératif.

Ceci afin d'assurer une prestation destinée aux usagers qui soit performante et efficiente.

Les actions proposées facilitent le recentrage sur une prestation de qualité pour l'usager en lui garantissant une prise en charge individualisée.